

LA SEULE  
ET ASSISTANCE  
PROVIENT DE  
FAMILLE. C'EST  
LA SEULE QUI  
AIDÉ À SUBVEN  
À MES BESOINS

# RETOUR DES MIGRANTS IRRÉGULIERS AU MAROC

RAPPORT

QUELLES POLITIQUES DE RÉINTÉGRATION?

ON M'A DEMANDÉ  
ENTRE L'EMPRISON  
ET LE RETOUR AU MAROC  
J'AI CHOISI LA SEULE  
ASSISTANCE PROVIEN  
MA FAMILLE, C'EST LA  
QUI M'A AIDÉ À SUBVEN

Myriam Cherti, Brhmié Balaram  
et Miklos Szilard

Juin 2013  
© IPPR 2013

Institute for Public Policy Research

## À PROPOS DES AUTEURS

**Myriam Cherti** est associée de recherche à IPPR.

**Brhmie Balaram** était une assistante de recherche à IPPR.

**Miklos Szilard** était un stagiaire de recherche à IPPR.

## REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à cette recherche.

Les collègues de l'IPPR : Sarah Mulley, qui a contribué aux discussions autour des recommandations et la rédaction du rapport ; Nous sommes également reconnaissants à Sarah Piner pour la conception du rapport final.

Nous tenons également à remercier les partenaires du projet : les collègues du CCME Ouafae Benabdennebi et Ahlame Rahmi pour leur travail de coordination de la recherche au Maroc. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Ouafae pour ses commentaires pertinents et contributions au rapport.

Le travail sur le terrain pour cette recherche n'aurait jamais été possible sans notre équipe dédiée de chercheurs au Maroc : Aberrahim Bourkia, Abdelhalim Benbouajili, and Jafray Ali.

Nous tenons à remercier les membres du comité consultatif du projet et les membres du groupe de pilotage au Maroc qui nous ont aidé dans la phase d'élaboration de la recherche et d'analyse de ses résultats préliminaires.

Enfin, nous tenons à remercier tous les migrants irréguliers de retour et les parties prenantes qui ont partagé leurs expériences et ont pu nous donner un aperçu détaillé sur ce sujet assez complexe. Les citations sur la couverture sont des propos tenus par les migrants qui ont participé à notre recherche.

## À PROPOS DE IPPR

L'IPPR, Institute for Public Policy Research (institut de recherche en politiques publiques), est le principal think tank progressiste au Royaume-Uni. Nous produisons des idées rigoureuses en matière de recherche et de politiques innovantes en faveur d'un monde équitable, démocratique et durable. Nous travaillons de façon indépendante et avec transparence. Avec des bureaux à Londres et dans le nord de l'Angleterre, IPPR couvre un large éventail de débats en matière de politiques locales et nationales.

Grâce à nos partenariats internationaux, l'influence d'IPPR s'étend dans le monde entier..

IPPR  
4th Floor  
14 Buckingham Street  
London WC2N 6DF  
T: +44 (0)20 7470 6100  
E: info@ippr.org  
www.ippr.org

Organisation caritative enregistrée sous le numéro 800065

Ce document a été publié pour la première fois en juin 2013.  
© 2013

Les opinions exprimées et le contenu n'engagent que leurs auteurs respectifs.

## À PROPOS DU PROJET

« Au-delà de l'irrégularité » (« Beyond irregularity ») est un projet international considérable mené par IPPR qui porte sur la migration irrégulière et de transit d'Afrique subsaharienne vers l'Union européenne en passant par le Maroc. Le projet a cinq partenaires : le Centre de recherche sur la migration de l'Université du Sussex (Royaume-Uni) ; Eaves Housing for Women Ltd (Royaume-Uni) ; la Plateforme pour la Coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM) (Belgique) ; le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) (Maroc) ; et le Development Research and Project Centre (DRPC) au Nigeria. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.ippr.org/research-project/44/7143/beyond-irregularity-towards-a-sustainable-approach-to-dealing-with-irregular-migration-from-sub-saharan-africa-to-europe>

CE PROJET EST FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE



SOUTENU AUSSI PAR



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

PARTENAIRE DE PROJET

المجلس المغربي  
ROYAUME DU MAROC  
  
مجلس الجماعة المغربية بالخارج  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE À L'ÉTRANGER  
•0223312720•05311+131•01099•

IDEAS to  
CHANGE LIVES

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Rapport de synthèse</b> .....  | <b>2</b>  |
| Synthèse des recommandations .....  | 3         |
| <b>1. Introduction</b> .....  | <b>5</b>  |
| 1.1 Contexte .....  | 5         |
| 1.2 Les migrations irréguliers du Maroc vers l'Europe .....   | 6         |
| 1.3 Comprendre le retour et la réintégration .....  | 7         |
| 1.4 Méthodes .....  | 8         |
| 1.5 La structure du rapport .....   | 9         |
| <b>2. Les migrants irréguliers: Ici, là-bas, et de retour</b> .....   | <b>10</b> |
| 2.1 Migrer à l'étranger .....   | 10        |
| 2.2. Rentrer chez soi .....   | 15        |
| 2.3 Réintégration au Maroc .....  | 21        |
| <b>3. La réponse politique européenne</b> .....   | <b>28</b> |
| 3.1 Contexte politique européen .....   | 28        |
| 3.2 Contrôle des frontières et gestion du retour forcé .....  | 29        |
| 3.3 Retour et protection des groupes vulnérables .....  | 30        |
| 3.4 Encourager le retour volontaire .....   | 31        |
| 3.5 Soutien à la réintégration .....  | 33        |
| <b>4. La réponse politique marocaine</b> .....  | <b>36</b> |
| 4.1 Empêcher la migration irrégulière .....   | 36        |
| 4.2 Le soutien au retour .....  | 36        |
| 4.3 Soutien à la réintégration .....  | 38        |
| <b>5. Conclusions et recommandations</b> .....  | <b>40</b> |
| 5.1 Les taux croissants de retours volontaires .....  | 40        |
| 5.2 Créer des politiques efficaces pour le retour et la réintégration afin de supprimer les obstacles au retour .....                                 | 41        |
| 5.3 L'évaluation des programmes d'aide au retour volontaire et leur suivi doivent devenir une priorité et bénéficier d'un financement approprié. .... | 42        |
| <b>Bibliographie</b> .....  | <b>43</b> |

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

Après avoir longtemps été un pays d'émigration, le Maroc est en train de devenir une terre d'immigration. On compte des millions de marocains à l'étranger, la plupart vivant en Europe. En 2011 on estimait que 4,5 millions de Marocains habitaient de manière légale à l'étranger, ce qui représente environ 12 % de la population du Maroc. Parmi ceux-ci, environ 85 % se trouvent dans des pays européens (Bladi 2011).

Par définition, les données concernant les migrants marocains irréguliers sont plus difficiles à établir. Toutefois, des données provenant de l'Europe entière concernant le nombre d'expulsions, de régularisations et d'aides au retour volontaire permettent de se faire une idée plus précise.

Le bureau des statistiques de l'Union Européenne, Eurostat, fournit des données annuelles sur les ressortissants de pays du tiers-monde ayant quitté l'Union Européenne à la suite d'un ordre d'expulsion. Après une hausse significative de 2002 à 2006, les chiffres concernant les marocains sont restés stables durant les quatre années suivantes (2008–2011). En 2008, le nombre de Marocains qui ont quitté l'UE à la suite d'un ordre d'expulsion était de 16 020 (8 % des 243 110 quittant l'UE toutes nationalités confondues), tandis qu'en 2011 ce chiffre est tombé à 7 %, soit 14 160 sur 194 050 (Eurostat 2012). Le nombre de retours vers le Maroc suivant une procédure d'aide au retour volontaire et à la réintégration (ARVR) est resté comparativement faible. Le nombre de Marocains qui en ont bénéficié durant la période de 2000 à 2011 était de 821 seulement.

Ce rapport examine comment les pays d'origine et de destination peuvent améliorer la manière dont ils font face au problème de l'immigration irrégulière grâce à une stratégie de retour et de réintégration plus efficace. Se basant sur des recherches qualitatives approfondies effectuées auprès des migrants retournés au pays et des acteurs concernés au Maroc, ce rapport présente de nouvelles données sur les motivations au retour et décrit les actions requises pour assurer que les mesures de retour et de réintégration soient bien conçues, efficaces, humaines et surtout durables.

Cette étude a été menée au Maroc par IPPR et le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Elle se base sur des informations obtenues à partir d'une recherche qualitative poussée, effectuée au cours d'entretiens approfondis avec 50 hommes ayant émigré de manière illégale du Maroc vers l'UE et qui sont revenus au Maroc. Sur ces 50 hommes, 15 ont choisi de rentrer au pays de leur plein gré, 13 ont été obligés de rentrer, même s'ils l'ont fait de manière « volontaire » et 22 ont été reconduits de force. Bien que la recherche ait eu comme objectif d'interroger des personnes étant retournées au pays en bénéficiant de l'aide au retour volontaire, l'équipe de chercheurs a eu du mal à en identifier, même avec l'assistance de l'OIM. Neuf entretiens supplémentaires ont eu lieu avec les acteurs qui, au Maroc, sont impliqués dans l'aide au retour ou qui répondent aux besoins des personnes retournant au pays lorsqu'elles tentent de se réintégrer. Ces acteurs sont des organismes gouvernementaux, des ONG offrant des services et des organismes internationaux.

L'approche actuelle du retour des migrants irréguliers de l'Europe vers le Maroc se caractérise par le fait qu'aucune des deux parties ne veut en endosser la responsabilité. La politique actuelle, tant dans les pays européens qu'au Maroc est coûteuse, inefficace et dommageable pour les personnes retournant au pays. Alors que les expulsions de force demeurent la réponse la plus fréquente apportée par les institutions européennes à la migration illégale, celles-ci ne permettent pas d'empêcher les migrants de revenir à long terme. Se dévoile ainsi très clairement la nécessité de développer une nouvelle politique concernant la migration illégale, qui préserve davantage les intérêts, tant des pays européens que du Maroc et des migrants eux-mêmes.

Les résultats de notre recherche montrent que la nature et l'expérience du retour sont importantes pour comprendre le succès ou l'échec futur de la réintégration. Cette recherche montre que dans de nombreux cas, avec une assistance adéquate suivie de bout en bout, les migrants irréguliers seraient volontaires pour quitter l'Europe et se réinstaller au Maroc d'une manière qui soit positive pour eux comme pour leur communauté. La relation existant entre un retour forcé, une mauvaise réintégration et la probabilité accrue d'une migration illégale future doit être reconnue par toutes les parties prenantes.

Notre recherche, ainsi qu'une vaste série d'autres recherches, démontre que les migrants peuvent être encouragés à retourner au pays de manière volontaire s'ils reçoivent l'assistance nécessaire pour répondre à leurs besoins et apaiser leurs craintes.

Les personnes interviewées composant notre échantillon ont exprimé des inquiétudes concernant l'expérience du retour lui-même : par exemple, certains craignaient d'être emprisonnés à leur arrivée et de voir leurs biens confisqués. D'autres freins importants au retour concernaient leur réintégration. De nombreuses personnes interviewées ne voulaient pas rentrer au pays sans rien rapporter justifiant leur temps passé à l'étranger. Certains craignaient de rentrer pauvres dans leur milieu d'origine et de ne pas pouvoir s'offrir un logement ni des services essentiels. Pour encourager le développement des retours volontaires, les gouvernements européens vont devoir concevoir des programmes plus attrayants pour les migrants et le Maroc va devoir abandonner son approche sécuritaire de la migration illégale qui pénalise les personnes rentrant au pays lorsque ceux-ci ont quitté le pays de manière irrégulière.

La réintégration est une étape essentielle pour parvenir à un retour durable. Il est particulièrement important de s'attaquer aux facteurs qui conduisent les migrants à quitter le Maroc, afin d'empêcher de futures migrations illégales. La formation et l'accès à une source de revenus régulière sont essentiels pour garantir la faculté des personnes à assurer leurs propres besoins de manière indépendante, mais l'aide à la réintégration doit également refléter l'importance de la réintégration sociale : des structures d'aide sociale solides sont essentielles pour une réintégration réussie et offrent une sécurité supplémentaire, doublant celle offerte par le travail. Les politiques concernant le retour au pays et l'aide à la réintégration doivent chercher à renforcer ces réseaux sociaux au même titre que la capacité des migrants à prendre part au marché du travail. Les instances décisionnelles doivent également reconnaître l'importance du fait d'assurer que les personnes rentrant au pays soient préparées mentalement au défi que représente le fait de refaire leur vie au Maroc.

Les offres de réintégration doivent être soutenues par les acteurs locaux qui peuvent aider les personnes rentrant au pays qui continuent à avoir des difficultés au-delà du versement initial d'une aide financière et qui peuvent les aider à répondre à leurs besoins courants, y compris leurs besoins d'assistance émotionnelle et psychologique. En augmentant la capacité des communautés locales à faire face au phénomène du retour au pays, le gouvernement marocain peut également résoudre certains des facteurs qui incitent à la migration irrégulière.

## Synthèse des recommandations

### 1. Recommandations pour le Maroc

- Le Maroc doit réviser la législation 02-03 pour dépénaliser les migrants ayant quitté le pays de manière irrégulière et retournant de manière volontaire. Il est particulièrement important de réviser aussi la loi 02-03 à l'égard des mineurs non-accompagnés pour dépénaliser ces enfants et inscrire des mesures de protection et de suivi, conformément à la Convention internationale relative aux droits des enfants de 1989.

- Le Maroc doit assurer le retour des migrants irréguliers dans le respect de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille qu'il a ratifié.
- Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger doit revoir son programme politique actuel concernant le retour et la réintégration des membres de la communauté marocaine de l'étranger pour y inclure les migrants irréguliers.
- Les ambassades du Maroc en Europe ainsi que les associations doivent promouvoir les mesures d'aides au retour volontaire au sein de la communauté de Marocains de l'étranger.
- Le Maroc doit investir dans des programmes de réintégration qui impliquent les acteurs locaux de manière plus active. Par exemple, par la création de réseaux/de liens entre l'OIM et l'ANAPEC (Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences)
- Les principaux organismes de la société civile, dans chaque région, doivent encourager la réintégration sociale et empêcher l'isolement des personnes rentrant au pays en développant un réseau d'appui de migrants irréguliers rentrés au pays. Lorsque cela est possible, les anciens migrants rentrés au pays et qui ont réussi leur réintégration peuvent assister les nouveaux rentrants au moment où ils entament leur nouvelle vie au Maroc.

## **2. Recommandations à destination des états membres de l'Union Européenne et d'autres organisations internationales**

- Les gouvernements européens doivent collaborer pour harmoniser les programmes d'aide au retour et à la réintégration dans toute l'Europe et élargir leurs conditions d'attribution : ces programmes devraient être ouverts à tous les migrants irréguliers.
- Les programmes d'aide au retour volontaire doivent inclure des associations locales ayant de bons liens avec certaines communautés à fortes populations de migrants irréguliers. Ces associations devraient fournir des formations et produire des documents d'information à distribuer dans les espaces publics, tels que les cafés Internet et les centres d'aide aux indigents.
- Tous les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration doivent inclure trois éléments de base : une assistance avant le départ (par exemple, une recherche de la famille sur demande), une assistance de base après l'arrivée (par exemple une prise en charge à l'aéroport, un transport jusqu'à la destination finale, un hébergement d'urgence), et une aide à la formation professionnelle/à l'éducation, à l'accès au marché du travail ou une aide à la création d'entreprise.
- La moitié des fonds attribués à chaque pays par le Fonds Européen pour le Retour doit être dédiée exclusivement au financement des programmes d'aide au retour volontaire. Ceci doit être un fonds de financement attribué selon un principe d'obligation d'utilisation et de résultat.
- Le financement européen des programmes de réintégration doit être conditionné à l'implication de la société civile au Maroc.
- S'assurer que les accords bilatéraux de réadmission sont transparents en permettant un suivi indépendant de leur mise en œuvre.
- Organiser, les retours volontaires à travers les mécanismes de rapatriement, réintégration, réhabilitation en collaboration avec les ONG marocaines.
- L'évaluation des programmes d'aide au retour volontaire et leur suivi doivent devenir une priorité et bénéficier d'un financement approprié.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Contexte

Ce rapport examine la manière dont les pays d'origine et de destination peuvent améliorer la manière dont ils font face au problème de l'immigration irrégulière grâce à une stratégie de retour et de réintégration plus efficace. Se basant sur des recherches qualitatives approfondies effectuées auprès des migrants retournés au pays et des acteurs concernés au Maroc, ce rapport présente de nouvelles données sur les motivations au retour et décrit les actions requises pour assurer que les mesures de retour et de réintégration soient bien conçues, efficaces, humaines et surtout durables.

Le problème de la migration irrégulière représente à la fois un vrai défi stratégique et constitue une préoccupation importante, tant de la classe politique que de l'opinion publique. L'une des dernières études sur les Courants d'immigration transatlantique menée en 2011 a souligné le niveau d'inquiétude que la migration irrégulière suscite parmi la population en Europe. Lorsqu'on leur demande s'ils sont inquiets de l'immigration illégale, la majorité des personnes interviewées dans tous les pays font part de leur inquiétude, les taux les plus élevés étant enregistrés en Italie (80 %), suivi de l'Espagne (74 %) et du Royaume-Uni (71 %). Tandis que certaines de ces inquiétudes peuvent avoir comme origine une mauvaise information, il est clair que les populations de toute l'Europe estiment que l'immigration irrégulière est un problème que leurs gouvernements ne contrôlent pas.

Les gouvernements peuvent et doivent mettre en place des mesures pour gérer les migrations. Celles-ci doivent inclure des restrictions définissant quelles sont les personnes qui sont autorisées ou non à pénétrer dans le pays et à y demeurer. Les politiques migratoires doivent s'appuyer profondément sur la protection des droits de l'homme, mais elles doivent également répondre à des principes démocratiques. C'est-à-dire que si les dirigeants politiques ne doivent pas fuir le débat et doivent combattre les idées fausses concernant l'immigration, ils doivent également répondre aux inquiétudes du public. Même si la plupart des immigrants irréguliers travaillent, payent souvent des impôts sans avoir accès aux avantages sociaux, l'immigration irrégulière engendre des coûts économiques et sociaux en exerçant une pression impossible à prévoir sur les services et sur les infrastructures. De nombreux immigrants irréguliers se trouvent dans des situations de vulnérabilité et d'incertitude psychologique et sont exposés à l'exploitation. De manière plus générale, l'immigration irrégulière porte gravement atteinte à l'intégrité et à la crédibilité du système d'immigration lui-même, qui doit fonctionner de manière efficace afin que les flux de migration dont l'Europe a besoin continuent de bénéficier d'un soutien public.

Les pays européens ont augmenté leurs efforts pour encourager les migrants irréguliers à retourner dans leur pays d'origine, à la fois par des mesures conçues pour faire office de « bâton » (par exemple la restriction toujours plus importante de l'accès au marché du travail et aux services publiques) et des mesures conçues pour faire office de « carotte » (par exemple les programmes d'assistance proposés aux migrants qui acceptent de rentrer au pays). Même si de telles mesures ont indéniablement eu un impact sur le désir des migrants de rester et sur la probabilité de leur retour au pays, une étude antérieure avait identifié des insuffisances importantes dans ces mesures (Finch and Cherti 2011) et les taux de souscription incitée ou spontanée d'assistance au retour volontaire par les migrants irréguliers restent trop faibles (Cherti and Szilard 2013).

Parallèlement aux mesures destinées à « encourager » les migrants irréguliers à retourner au pays, les états européens ont également recours à la force pour renvoyer les migrants

irréguliers, une pratique qui pose elle-même des problèmes spécifiques. Par exemple, des questions concernant la légalité et les droits de l'homme ont été posées à propos de l'utilisation de la détention à durée indéterminée et des méthodes de reconduite forcée (ILPA 2012).

Plusieurs études ont démontré (voir par exemple, Black et al 2011) que si le retour n'est pas suivi par une réintégration, une grande proportion de personnes retournant au pays (en général entre la moitié et les deux-tiers) envisage de repartir. De plus, étant donné l'importance des liens existant entre les communautés dans les pays d'origine et les communautés dans les pays de destination, si les personnes rentrant au pays sont soumises à un traitement défavorable, cette information arrivant aux oreilles des migrants irréguliers renforcera leur réticence à rentrer au pays. Pour que les mesures prises par les pays européens puissent réussir à moyen et à long terme, elles doivent mettre l'accent autant sur la réintégration que sur le retour.

## 1.2 Les migrations irréguliers du Maroc vers l'Europe

Le Maroc possède une longue histoire en tant que pays d'émigration. Des millions de Marocains ont émigré à l'étranger, particulièrement vers l'Europe au cours des dernières décennies. Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger estimait en 2011 que 4,5 millions de Marocains étaient enregistrés officiellement comme migrants vivant à l'étranger (environ 12 % de la population du Maroc), 85 % d'entre eux étant installés dans les pays européens (Bladi 2011).

Par définition, les données concernant les migrants marocains irréguliers résidant actuellement en Europe sont plus difficiles à établir. Toutefois, des données de l'Europe entière concernant le nombre de reconduites à la frontière, de régularisations et d'aides au retour volontaire permettent de se faire une idée plus précise.

La population de migrants marocains irréguliers dans l'UE est concentrée dans les pays d'Europe du sud. Le nombre de migrants marocains irréguliers expulsés d'Espagne représentait presque les deux-tiers (65 %) de tous les migrants marocains irréguliers expulsés des 27 états membres de l'UE en 2010. Les pays expulsant le plus de migrants après l'Espagne étaient en 2010 la France et l'Italie. Le R-U était le neuvième pays expulsant le plus de migrants (MIREM 2012, Robert Schuman Centre for Advanced Studies 2012). 297 165 migrants marocains irréguliers ont bénéficié des campagnes de régularisation qui ont eu lieu en Espagne et en Italie entre 1990 et 2005 (Mghari 2006). Même si ces chiffres montrent qu'un nombre considérable de Marocains ont régularisé leur situation, ils indiquent également l'importance de la population irrégulière, tant passée que celle que l'on peut estimer actuellement.

Le bureau des statistiques de l'Union Européenne, Eurostat, fournit des données annuelles sur les ressortissants de pays en voie de développement ayant quitté l'Union Européenne à la suite d'un ordre d'expulsion. Après une hausse significative de 2002 à 2006, les chiffres concernant les marocains sont restés stables durant les quatre années suivantes (2008–2011). En 2008, le nombre de Marocains qui ont quitté l'UE à la suite d'un ordre d'expulsion était de 16 020 (8 % des 243 110 quittant l'UE toutes nationalités confondues), tandis qu'en 2011 ce chiffre est tombé à 7 %, soit 14 160 sur 194 050 (Eurostat 2012). Le nombre de retours vers le Maroc suivant une procédure d'aide au retour volontaire et à la réintégration (ARVR) est restée comparativement faible. Le nombre de Marocains qui en ont bénéficié durant la période de 2000 à 2011 était de 821 seulement.



Bien que l'expulsion demeure la mesure à laquelle la plupart des États-membres de l'UE aient recours en priorité à l'égard de la population des migrants irréguliers, il semble qu'il y ait un consensus pour dire que l'assistance au retour volontaire, qu'elle soit « forcée » ou « choisie » est de loin l'option préférée, tant par les États membres de l'UE que par les migrants retournant dans leur pays d'origine. C'est une solution plus digne et plus humaine pour le migrant, plus rentable pour les États européens, plus durable que la reconduite forcée et elle ne nécessite pas la même coopération entre États que cette dernière. Bien qu'il soit difficile de déterminer avec exactitude des données chiffrées, il est en général admis que le coût de la reconduite forcée est environ dix fois supérieur à l'aide au retour volontaire (Black et al 2011). Les décideurs doivent également prendre davantage en compte la question de savoir comment le retour volontaire (sans implication des autorités) des migrants irréguliers peut être encouragé et soutenu.

Tandis que la réponse du gouvernement marocain au retour des migrants, pour ce qui est des migrants marocains légaux, s'est concentrée sur le soutien administratif et entrepreneurial, très peu d'assistance a été prévue pour le retour et la réintégration des migrants irréguliers. Au contraire, le retour peut conduire dans quelques cas à la détention et à l'emprisonnement. Ceci rend souvent le retour de ces migrants irréguliers non viable et augmente la possibilité de leur nouvelle migration.

Il y a à présent très peu de données disponibles concernant les expériences des migrants irréguliers vers le Maroc. Il est particulièrement important d'obtenir de nouvelles données et de réfléchir sur une nouvelle politique, au moment où le gouvernement marocain cherche à développer des mesures de réintégration des migrants retournant au pays. Il est essentiel que cette nouvelle stratégie inclue les migrants irréguliers lorsqu'ils ont le plus besoin d'assistance, en particulier ceux qui ont été forcés à rentrer et qui ne sont en conséquence absolument pas préparés.

Cette étude s'appuie sur un travail de recherche qualitative détaillée sur un groupe cible très peu étudié afin de comprendre l'impact des différentes stratégies. Notre recherche examine l'ensemble du parcours d'un migrant : en partant de son voyage vers l'Europe, avant de nous concentrer sur le retour vers son pays d'origine, puis sa réintégration au sein de sa communauté. Nous examinons également les réponses politiques tant d'un point de vue européen que marocain. Ce faisant, nous sommes en mesure de souligner les opportunités pour les pays d'origine, de transit et de destination de traiter de la migration illégale d'une manière qui soit efficace, durable et qui bénéficie aux deux parties.

### 1.3 Comprendre le retour et la réintégration

On trouve dans les textes issus de la recherche de nombreuses discussions portant sur la manière de comprendre les différents types de retour et ce que l'on entend par une réintégration durable, mais ces définitions ne sont pas toujours en cohérence avec la manière dont ces termes sont utilisés dans les politiques ou en pratique. Par exemple, on oppose en général de manière binaire les retours « volontaires » et les retours « forcés » (Toms and Thorpe 2012). Le terme « volontaire » se rapporte en général à des situations dans lesquelles le ou la migrant(e) retourne de son plein gré, tandis que le terme « forcé » désigne le cas d'un(e) migrant(e) étant reconduit(e) (expulsée) hors du pays d'accueil. Toutefois, la distinction qui est souvent faite entre retour « forcé » et « volontaire » est simpliste et peu pertinente dans bien des cas. Le fait que des migrants irréguliers qui sont rentrés dans leur pays d'origine n'aient pas été expulsés de force ne signifie pas forcément que leur retour ait été volontaire au vrai sens du terme. Un retour « volontaire » peut également être contraint de bien des manières. En particulier pour ce qui concerne

la facilité d'intégration, il est de la plus grande importance de savoir si un retour est choisi ou contraint, bien plus que de savoir si un migrant a été expulsé ou s'il est retourné de manière volontaire avec l'intervention des autorités (par exemple par le biais d'un programme d'aide au retour volontaire) ou encore s'il l'a fait de manière spontanée sans aucune intervention officielle.

Le terme de « réintégration » est lui aussi l'objet de discussions. L'OIM mesure la durabilité du retour en utilisant des indicateurs de re-migration (comme le fait de savoir si les migrants sont restés au le pays dans lequel ils sont rentrés pour au moins un an) et d'intégration dans le marché du travail (génèrent-ils un revenu financier leur permettant de subvenir à leurs besoins ?).

Le Centre de développement de la recherche (DRC), parmi d'autres, s'est interrogé pour savoir si la mesure de durabilité devait être simplement limitée au bien-être de chaque personne retournée individuellement, ou si ces mesures devaient être étendues pour examiner l'impact que ces retours ont sur la communauté en général (2009). Par exemple, cela pourrait être mesuré à partir des interactions d'un individu sur la communauté en analysant les tensions naissantes entre les « sédentaires » et les migrants retournant, ou si les communautés locales deviennent de plus en plus dépendantes de l'aide externe pour assister les migrants retournant au pays. La durabilité peut également être suivie à partir de la question de savoir si l'assistance reçue par les migrants pour se réintégrer, comme des formations de remise à niveau ou un financement pour une création d'entreprise, a des implications pour la communauté au sens large en termes de développement.

#### 1.4 Méthodes

Cette étude a été menée au Maroc par IPPR et le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Elle se base sur des informations obtenues à partir d'une recherche qualitative poussée, effectuée au cours d'entretiens approfondis avec 50 hommes<sup>1</sup> ayant migré de manière illégale du Maroc vers l'UE et qui sont revenus au Maroc. Sur ces 50 hommes, 15 ont choisi de rentrer au pays de leur propre chef, 13 ont été obligés de rentrer, même s'ils l'ont fait de manière « volontaire » et 22 ont été reconduits de force. Bien que la recherche ait eu comme objectif d'interroger des personnes étant retournées au pays en bénéficiant de l'aide au retour volontaire, l'équipe de chercheurs a eu du mal à en identifier, même avec l'assistance de l'OIM. Neuf entretiens supplémentaires ont eu lieu avec les acteurs qui, au Maroc, sont concernés par l'aide au retour ou qui répondent aux besoins des personnes retournant au pays lorsqu'elles tentent de se réintégrer. Ces acteurs sont des organismes gouvernementaux, des ONG offrant des services et des organismes internationaux.

Le but de cette étude est d'explorer les effets à court et moyen terme du retour et de la réintégration sur la personne retournant au pays et sur sa communauté. Pour cette raison, les personnes retournant ont été interrogées *deux ans* après leur retour au Maroc. Ceci nous a permis de prendre en compte les progrès que le migrant retournant au pays avait faits après avoir reçu un soutien et nous a fourni un indicateur initial de la durabilité du retour.

Les entretiens qualitatifs approfondis que nous avons menés avec des migrants retournant au cours de cette étude nous ont donné l'occasion d'identifier des failles dans le soutien et des nuances dans les besoins de réintégration. Grâce à cette méthodologie,

---

1 L'objectif initial de l'équipe de recherche était d'assurer un équilibre des sexes parmi les personnes interrogées. Toutefois, il s'est avéré impossible de trouver des femmes pour répondre aux questions.

cette étude fournit aux décideurs de nouvelles informations détaillées sur les opportunités de mettre en œuvre des politiques de retour et de réintégration efficaces à toutes les étapes du parcours de migration, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Notre analyse tire des enseignements à destination des décideurs sur la manière dont les organismes peuvent encourager le retour de migrants irréguliers et comment ils peuvent s'assurer que ce retour est durable, à la fois pour les personnes et pour les pays de destination et d'origine.

Les réponses des migrants retournant et des acteurs concernées au Maroc, interrogés pour cette étude sont intégrées dans le texte de ce rapport. Des informations essentielles concernant chaque migrant retournant sont incluses, telles que leur âge et leur mode de retour. Leurs modes de retour sont notés selon deux catégories : comme « expulsé de force » s'ils ont été expulsés et « volontaire » s'ils sont partis de leur plein gré sans l'intervention d'un organisme de médiation. Parmi les 50 hommes interrogés dans notre échantillon de recherche, absolument aucun ne savait qu'il avait la possibilité de participer à un programme d'aide au retour volontaire et certains doutaient même qu'une telle assistance existe. Ceci peut en partie expliquer le taux extrêmement faible de souscription aux programmes d'aide au retour volontaire au sein de l'UE au cours de la dernière décennie.

### 1.5 La structure du rapport

La structure du rapport reflète les différentes phases de migration. Dans le deuxième chapitre, nous commençons par replacer l'expérience du retour des personnes interviewées dans leur contexte, en détaillant leur vie au Maroc, leurs motivations pour migrer, la manière dont ils sont devenus irréguliers et leur vie dans les pays de destination. Nous nous concentrons ensuite sur le retour : ce qui le déclenche, quelle est la démarche qui mène au retour et comment s'accomplit le voyage. Les troisième et quatrième chapitres du rapport ont comme objet respectif la réponse politique actuelle pour encourager le retour et la réintégration en Europe et comment le gouvernement et la société civile marocains ont réagi au retour de leurs ressortissants qui avait migré de manière illégale vers l'UE. Afin d'identifier des leçons pour les politiques, les deux dernières parties examinent les freins qui existent au retour, ainsi que les facteurs qui influencent la réintégration des migrants. Nous achevons en présentant nos conclusions et nos recommandations.

## 2. LES MIGRANTS IRRÉGULIERS: ICI, LÀ-BAS, ET DE RETOUR

### 2.1 Migrer à l'étranger

#### 2.1.1 Les motivations de la migration

Les motivations initiales de la migration peuvent indiquer si un retour et une réintégration sont envisageables à l'avenir. De nombreux migrants dans notre échantillon nous ont expliqué que la migration vers l'Europe était synonyme d'aventure et de possibilité de réussite matérielle et financière qui leur échappait au Maroc. L'impression que « l'herbe est plus verte » en Europe semble être forte au Maroc, renforcée par les médias et par les migrants qui sont déjà à l'étranger et qui prétendent y avoir réussi. Les Marocains de notre échantillon qui ont migré surtout en raison de facteurs d'attraction, tels qu'un changement de style de vie ou un niveau de vie plus élevé avaient en général l'intention de migrer temporairement et de retourner une fois leurs ambitions économiques réalisées.

Même si de nombreux Marocains font face à des conditions socio-économiques difficiles, les hommes de notre échantillon ne se sont pas tous sentis forcés de partir en raison de la pauvreté ou du manque de perspectives. Nombre d'entre eux étaient simplement intrigués par l'idée de vivre un autre style de vie ailleurs ou de gagner plus pour améliorer leurs relations vis à vis de leurs amis, des membres de leur famille et de leurs voisins. Les histoires racontées par les amis, les membres de la famille et les connaissances ayant migré à l'étranger étaient de puissantes motivations. Les migrants retournant ont rapporté que ces histoires n'étaient en fait qu'à demi-vraies, apparues telles lors de leur propre voyage vers l'Europe. Toutefois, d'autres ont été convaincus, non par des simples paroles, mais par des signes de richesse qu'ils avaient vus de leurs propres yeux. Certains en sont venus à comprendre que ces richesses ont été acquises en travaillant dans des conditions d'exploitation, ou obtenues sur une longue période, et non pas immédiatement. Cependant, nombre d'entre eux étaient jeunes lorsqu'ils ont été exposés à de tels symboles et ceux-ci ont été une motivation suffisante pour qu'ils prennent le risque.

**Je suis parti à l'âge de 15 ans. Ma scolarité était moyenne. J'ai quitté l'école car j'ai beaucoup de gens dans ma famille qui ont migré ; les jeunes quand ils reviennent, parfois ils n'ont que 18 ans, ils viennent avec de belles voitures. Ils sont mieux que moi. Alors je ne pense plus à vivre au Maroc.**

Homme, 24 ans, expulsé

Il existe également des facteurs « poussant » les Marocains à migrer. Ils sont en général liés à l'incertitude économique ou à l'instabilité politique, tous deux concernant les migrants de notre échantillon à des degrés divers. La plupart des hommes de notre échantillon ont migré lorsqu'ils étaient jeunes et célibataires et avaient un niveau d'éducation bas, ce qui signifie que de manière générale leurs perspectives professionnelles au Maroc étaient médiocres. En conséquence, ils ont rencontré des difficultés pour trouver un emploi stable, surtout dans une profession honorable avec une paye acceptable. La pauvreté ou la menace de pauvreté était une inquiétude persistante au sein de ce groupe. Toutefois, certains hommes plus âgés ont déclaré avoir été motivés à partir après avoir subi une répression sociale et une entrave aux libertés pendant des années. La sécurité semble avoir été une vraie inquiétude pour certains, mais le fait de trouver refuge en Europe n'était pas compris comme étant une option dans aucun des cas de notre échantillon où ce problème a été soulevé. Il est peu probable qu'un de ces migrants ne puisse avoir reçu le statut de réfugié, mais l'Europe était tout de même perçue comme étant un refuge face aux difficultés endurées au Maroc.

**L'Europe était un refuge, une sorte d'auberge, ou la sécurité, le bon vivre, les droits, la prospérité.**

Homme, 66 ans, retour volontaire

Le désir de subvenir aux besoins de sa famille et de la protéger était également un facteur important de la migration irrégulière. Tandis que la majorité des hommes de notre échantillon a choisi de quitter jeune le Maroc et n'avait donc pas le poids d'une responsabilité familiale (par exemple, pas de conjoint, ni d'enfants), ils ont ressenti comme un devoir la nécessité d'assurer le soin de leurs parents et de se préparer pour une famille à l'avenir. Les hommes interrogés parmi notre échantillon étaient frustrés par le manque de soutien qui leur était offert, à eux et à leur famille, et plutôt que de faire confiance aux autorités marocaines, ils se sont tournés vers l'Europe pour un changement de situation. Nombre des raisons pour migrer citées dans notre échantillon étaient en fait similaires à celles des migrants provenant d'Afrique subsaharienne<sup>2</sup> qui pénètrent de manière illégale au Maroc, en route vers l'Europe.

**Ce qui m'a incité à partir était la situation de ma famille et ma responsabilité en tant que fils aîné. Je n'avais pas d'objectif clair, sinon celui d'aider ma famille.**

Homme, 33 ans, expulsé

La crise économique de 2008 n'a pas dissuadé de nombreux migrants à partir pour l'Europe, même si elle a pu conduire plus de personnes à rentrer au Maroc alors que les perspectives professionnelles diminuaient et que l'hostilité à l'encontre des migrants, tant légaux qu'irréguliers, atteignait de nouveaux sommets. En fait, la perception de la demande de main d'œuvre, en particulier d'une main d'œuvre bon marché à une époque d'austérité, a motivé de nombreux migrants pour partir en Europe. Même s'il n'y avait aucune garantie de trouver un travail, un emploi semblait presque certain, surtout comparé à la vie au Maroc avec pas ou peu de qualification ou d'expérience. Les acteurs concernés au Maroc interrogés pour cette étude doutaient que les entreprises européennes partagent la même ferveur pour empêcher la migration irrégulière que leur gouvernement ni que leur opinion publique. Ces acteurs pensaient que des migrants irréguliers provenant du Maroc allaient continuer à fournir la demande pour une source de main d'œuvre flexible et bon marché en Europe, échappant pour y parvenir aux contrôles aux frontières et aux autorités.

**De nombreuses entreprises en Espagne veulent conserver leur migration illégale telle quelle. Elles en profitent, particulièrement dans le secteur de l'agriculture**

Partie prenante

Tandis que les employeurs en Europe peuvent exprimer une demande de main d'œuvre bon marché, leurs gouvernements accordent rarement des visas pour les travailleurs peu qualifiés, même s'il y a des exceptions dans certains secteurs, tels que les emplois saisonniers et les travaux agricoles. Il y a peu de routes légales pour entrer en Europe pour les Marocains peu qualifiés cherchant un emploi, ce qui est la raison pour laquelle nombre d'entre eux sentent qu'ils ne peuvent y accéder que par des moyens irréguliers. Ce qui nous mène à notre section suivante, dans laquelle nous discutons de la manière dont les migrants de notre échantillon se sont trouvés en situation d'irrégularité.

---

<sup>2</sup> Veuillez vous reporter à notre publication « the Myth of Transit » (Cherti and Grant 2013) à propos de l'expérience vécue au Maroc par des migrants provenant d'Afrique subsaharienne.

### 2.1.2 Les chemins de l'irrégularité

Étant donné qu'il y a peu d'options qui se présentent à des Marocains peu qualifiés qui souhaitent migrer vers l'Europe légalement, il est peu surprenant que la plupart des personnes de notre échantillon ait traversé la frontière de manière illégale. Même si les migrants peuvent tomber dans l'irrégularité après être entré dans un pays de manière légale, par exemple en dépassant la période de séjour accordée ou en enfreignant les termes de leur visa (Gordon et al 2009), la plupart des migrants de notre échantillon n'ont pas été en mesure ou ont trouvé difficile d'obtenir une autorisation légale d'entrer. Ceux qui sont entrés de manière légale l'ont souvent fait en prétextant un séjour de tourisme, mais plutôt que de dépasser la période de séjour autorisée, ou de s'installer de manière illégale dans le pays pour lequel ils avaient obtenu un accès initial, ils utilisent cette opportunité pour migrer de manière illégale dans un autre pays au sein de l'Europe. L'un des hommes interrogés se rappelait avoir utilisé son propre passeport pour entrer en Turquie de manière légale avant de migrer en Grèce de manière illégale. De là, il poursuivit le fil de sa migration illégale, traversant la Macédoine, la Serbie, la Roumanie, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne en moins d'un an.

Le nombre de mesures de sécurité prises aux frontières en particulier dans les aéroports, rend l'entrée illégale dans l'UE difficile. Toutefois, une recherche menée par Frontex a montré que les Marocains figurent parmi les cinq nationalités les plus susceptibles d'échapper aux contrôles en présentant de faux papiers (Frontex 2012). De plus les Marocains semblent de plus en plus préférer pénétrer en Europe en suivant des routes maritimes irrégulières plutôt que par avion, afin d'échapper aux mesures de sécurité strictes mises en place. Le voyage par mer implique cependant des risques plus importants. Frontex possède des preuves que des migrants ont été réduits à emprunter des embarcations qui n'étaient pas en état de naviguer afin de tenter la traversée depuis le Maroc vers l'Espagne ou vers les enclaves de Melilla et Ceuta (ibid). De nombreux rapports font état de petits bateaux gonflables utilisés pour traverser de manière illégale entre le Maroc et Gibraltar en particulier. Une fois que les migrants irréguliers ont réussi à entrer en Europe, ils ont recours à d'autres moyens non-conventionnels pour se déplacer au sein du continent. Des marches à pied, longues et pénibles ou un voyage à bord d'un véhicule comme voyageur clandestin étaient communs parmi les hommes interrogés dans notre échantillon.

**J'habitais à Melilla, puis à Almeria pour une courte période et ensuite, je suis parti pour la France à pied et puis en Allemagne.**

Homme, 36 ans, retour volontaire (choisi)

La capacité des migrants à se déplacer illégalement de ces différentes façons est en partie due à la proximité des pays dans lesquels ils entrent. Presque tous les migrants de notre échantillon qui sont entrés dans l'UE de façon illégale, notamment en entrant clandestinement, l'ont fait en passant par l'Espagne, l'Italie ou la France. De la même façon, presque tous ont vécu dans l'un ou plusieurs de ces pays à un moment donné au cours de leur voyage, même pendant une courte période lorsqu'ils étaient en transit vers une autre destination. Cela est conforme aux données de Frontex, en particulier concernant l'Espagne – la frontière terrestre et maritime entre l'Espagne et le Maroc est l'une des sections frontalières les plus actives, avec plus de 10 millions d'entrées par an (Frontex 2012).

### 2.1.3 La vie dans le pays de destination

La vie clandestine en Europe était différente entre les migrants de notre échantillon et dépendait de facteurs tels que la durée et le pays de séjour, les réseaux sociaux et les précédentes situations au Maroc. Pour notre échantillon, la durée moyenne du séjour était assez longue, atteignant presque neuf ans. Cependant, la durée variait de cinq mois à 47 ans, pour un cas exceptionnel.

Dans de nombreux cas où les migrants irréguliers ont pu rester en Europe pendant une courte période seulement (souvent suivi d'une expulsion), la vie était sinistre. Ces migrants étaient souvent pris au piège dans des situations où la probabilité d'être découvert et arrêté était élevée, comme par exemple le trafic de drogue, les emplois relevant de l'exploitation ou le chômage, qui ont poussé certains à tomber dans la criminalité afin de survivre. Leurs activités s'accompagnaient d'un risque élevé, et rester dans l'ombre était éprouvant émotionnellement et simplement insupportable pour certains.

**Je n'ai pas trouvé de travail. Je n'avais pas de papiers. J'étouffais véritablement. Des fois, j'étais obligé de voler au supermarché pour manger.**

Homme, 37 ans, retour volontaire (forcé)

Inversement, les migrants en situation irrégulière capables de rester dans un pays pendant une longue période ont vécu une expérience plus positive. Cela ne s'explique pas nécessairement par le fait que les séjours de plus longue durée permettent des expériences plus positives, mais par le fait que les migrants vivent une expérience positive et cela leur permet et leur donne envie de rester plus longtemps. Pendant leur séjour, ces migrants irréguliers ont pu garder un emploi stable, établir une routine et s'introduire dans des réseaux sociaux. Ils ont appris la langue [du pays] et ont commencé à s'intégrer, se mélangeant ainsi aux communautés locales et diminuant le risque d'être découverts. La différence entre vivre en étant entièrement intégré et vivre en tant que marginal était considérable.

**Avec le temps, on commence à apprendre la langue et à connaître les gens ; et on commence à trouver du boulot ; on travaillait surtout en construction.**

Homme, 42 ans, expulsé

Les réseaux sociaux existants ont également joué un rôle important en aidant les migrants de notre échantillon à s'intégrer dans la société d'accueil lors de leur arrivée. De nombreux migrants de notre échantillon avaient de la famille, des amis ou des connaissances qui vivaient déjà en Europe et qu'ils ont suivi ou espéraient rencontrer une fois leur destination atteinte. Les réseaux sociaux ont été essentiels pour aider les migrants en situation irrégulière à retomber sur leurs pieds en les aidant à trouver un nouvel emploi et un logement et en leur redonnant le moral si nécessaire. Ils évitent aux migrants de se retrouver isolés, ce qui arrive souvent aux migrants irréguliers qui ont quitté leurs proches pour commencer une nouvelle vie ailleurs. Ces réseaux ne signifiaient pas nécessairement que les migrants n'étaient pas exploités par les employeurs ou exempts de la violence ou de la criminalité forcée, mais signifiaient souvent qu'ils s'adaptaient plus facilement. Cependant, certains migrants se souviennent avoir été déçus de leurs contacts sociaux en arrivant en Europe -- ceux dont ils attendaient un accueil chaleureux ont réagi avec indifférence et honte. Pas préparés à une telle aliénation, de nombreux migrants ont été incapables de se débrouiller seuls.

**C'était plein d'amertume ; j'ai vu beaucoup de choses difficiles. Ici, dans notre ville, les jeunes migrants, quand ils reviennent, ils nous promettent beaucoup de choses ; ils nous laissent leurs adresses et leurs numéros de téléphone et nous promettent de nous héberger en Europe jusqu'à ce que nous soyons autonomes. Mais pendant les trois premiers mois où j'étais là-bas, ils m'ont tous abandonnés, ils ont éteint leurs téléphones et m'ont considéré comme un fardeau qu'il fallait éviter. Lorsqu'ils reviennent, ils décrivent leurs vies comme idéales, mais quand vous y allez, vous découvrez la réalité.**

Homme, 30 ans, expulsé

Autrement dit, les réseaux sociaux pouvaient se révéler difficiles dans certains cas. Les migrants en situation irrégulière attendaient de leurs contacts qu'ils s'occupent d'eux, mais à la place, ces derniers exploitaient parfois la précarité de leur situation. L'absence de statut rendait ces migrants vulnérables aux abus. Non seulement ils n'avaient pas accès aux services tels que les soins médicaux, mais il leur était également impossible de se tourner vers les autorités par peur d'être expulsés. Les migrants qui jouissaient d'un statut juridique au Maroc ont su en tirer profit, proposant leur aide à un certain prix, sachant que les migrants irréguliers avaient peu d'options.

**Ce sont les migrants marocains en situation régulière qui louaient les appartements aux marocains irréguliers pour 50 DH par lit. Ils ont exploité le besoin de refuge et nous étions trois ou quatre immigrants par chambre ; des italiens louaient aux migrants en situation régulière qui nous louaient le lit à la nuit.**

Homme, 39 ans, retour volontaire (forcé)

En dépit de la trahison et autres difficultés rencontrées (par exemple, effectuer des travaux domestiques pendant de longues heures pour un salaire inférieur au salaire minimum et sans repos, ou rester dans des quartiers à l'étroit sans les commodités de base), de nombreux migrants de notre échantillon étaient persuadés qu'il valait mieux vivre dans de mauvaises conditions en Europe contrairement au Maroc. Si certains ont qualifié leur vie de migrants irréguliers en Europe comme déplorable, d'autres étaient vraiment satisfaits de leur situation, pensant que ça suffisait pour satisfaire leurs besoins primaires. Cela peut s'expliquer par le degré de satisfaction des proches des migrants concernant leurs modes de vie au Maroc. Si les migrants ont été plus « attirés » par la possibilité d'une plus grande richesse (« devenir riche rapidement » pour ainsi dire) que par un sentiment de manque, leurs attentes une fois en Europe avaient tendance à ne pas être à la hauteur. En revanche, les migrants qui avaient peu pour démarrer au Maroc étaient heureux de continuer de vivre en Europe, même dans des situations difficiles.

**J'ai travaillé dans des laveries, des services de nettoyages et dans les chantiers de construction. Tout cela sans papiers. C'était courant. C'était beaucoup mieux que ma situation au Maroc. Je payais mon loyer, je mangeais bien, j'envoyais de l'argent au pays et je pouvais épargner aussi. J'étais très bien là-bas.**

Homme, 37 ans, retour volontaire (choisi)

Dans la prochaine partie, nous étudions ce qui pousse certains migrants irréguliers à rentrer alors que d'autres hésitent. Nous regardons en détail le voyage de retour au Maroc, y compris ce qui déclenche le retour, les barrières au retour volontaire et le processus de retour.



## 2.2. Rentrer chez soi

### 2.2.1 Facteurs déclencheurs

On ne comprend pas très bien ce qui pousse les migrants en situation irrégulière à rentrer dans leur pays d'origine. Plusieurs théories sur la migration s'opposent, la première étant basée sur l'hypothèse selon laquelle la migration de retour est le résultat d'un « échec » : les migrants ne trouvent pas de travail ou n'améliorent pas leur vie dans le pays d'accueil (de Haas et al. 2009). La deuxième théorie réfute la première ; elle soutient que les migrants en situation irrégulière rentreront s'ils ont pu trouver un emploi et atteindre leurs objectifs financiers à l'étranger, car ils pourront ainsi avoir une vie meilleure dans leur pays d'origine (ibid).

Notre étude démontre qu'aucune de ces théories ne peut être nécessairement démontrée : les facteurs déclenchant la migration sont beaucoup plus nuancés que ceux insinués. Par exemple, le retour volontaire est aussi affecté par le degré d'intégration sociale dans le pays d'accueil, ainsi que par les liens familiaux au Maroc. Il y avait également la menace permanente d'expulsion, d'emprisonnement pour les crimes commis.

Si près de la moitié des personnes interviewées dans notre échantillon ont été obligées de rentrer suite à une arrestation ou à une détention, le reste est rentré spontanément, soit par choix, soit parce qu'ils s'en sont sentis obligés. Les facteurs déclencheurs pour ceux qui sont rentrés spontanément allaient des raisons familiales à l'incapacité de trouver un emploi dans le pays d'accueil.

**Tableau 1**  
Facteurs déclencheurs  
de retour, par type de  
retour

| Facteurs déclencheurs de retour  | Nombre de migrants irréguliers qui ont cité un facteur déclencheur comme essentiel |
|--|--|
| Retour volontaire (choisi) pour raisons familiales (c.-à-d. pour en commencer une ou retrouver les siens)                      | 12   |
| Retour volontaire (choisi) pour tout recommencer ou chercher des opportunités (c.-à-d. tirer profits de leurs investissements) | 3  |
| Retour volontaire (contraint) pour éviter la détention ou la prison  | 2  |
| Retour volontaire (contraint) pour cause de mauvaise santé   | 5  |
| Retour volontaire (contraint) en raison d'instabilité (c.-à-d. pas de travail stable) dans le pays d'accueil                   | 6  |
| Retour forcé suite à une arrestation et une détention  | 22   |

Pour ceux qui ont choisi de rentrer spontanément, la famille était ce qui les a principalement attirés au Maroc. De nombreux migrants irréguliers de notre échantillon avaient laissé femmes et enfants au Maroc afin de devenir le « soutien de famille principal », ce qu'ils considèrent comme relevant de leur responsabilité. Ils ont conservé des liens forts avec la famille proche et la famille éloignée. Cela s'est souvent accompagné de sentiments de nostalgie pour leur pays natal et pour leur mode de vie là-bas. La plupart des personnes interviewées voulaient rentrer car elles sentaient qu'on avait besoin d'elles et qu'elles manquaient, souvent suite à un grand événement comme la naissance d'un enfant ou la mort d'un proche. Dans cinq cas, les personnes interviewées sont rentrées car un parent venait de mourir ou avait besoin de soins, alors que le reste était lié aux femmes et aux enfants.

**Avant toute chose, ma famille me manquait. J'ai laissé mon fils et ma femme derrière moi. Ils vivaient avec ma famille, mais je n'étais pas là pour eux. Il ne leur manquait que ma présence. Mais à un moment, je me suis dit que ma place était avec eux.**

Homme, 37 ans, retour volontaire (choisi)

D'autres migrants ont décidé de rentrer chez eux car ils voulaient fonder une famille. Ils ont eu le sentiment qu'il leur était impossible de réaliser leurs objectifs en Europe, citant parfois les différences dans le « mode de vie » ou le manque de stabilité comme explication. Pour ceux qui ne s'étaient pas encore installés, la famille était une aspiration assez forte pour les pousser à rentrer chez eux.

**Je voulais une vie stable, avoir mon travail, me marier, avoir des enfants... des choses que je ne pouvais pas faire là-bas [dans le pays d'accueil] parce que je n'en avais pas les moyens.**

Homme, 40 ans, retour volontaire (choisi)

De la même façon, les migrants en situation irrégulière de notre échantillon qui se sentaient plus proche du Maroc que de l'Europe, mais pour des raisons financières ou d'opportunités plutôt que pour la famille, avaient davantage tendance à rentrer par choix. Certains des migrants irréguliers de notre échantillon avaient bénéficié de suffisamment de stabilité économique en Europe pour mettre de l'argent de côté et investir au Maroc. Le fait d'être capable de réaliser des investissements financiers au Maroc a convaincu certaines personnes interviewées de notre échantillon que le retour était leur meilleure option. D'autres pensaient qu'ils avaient un réseau social plus solide au Maroc pour les aider à tout recommencer dès lors qu'ils ont eu une meilleure position pour entrer sur le marché du travail ou qu'ils ont simplement rompu tout lien avec l'Europe (par exemple, une personne interrogée et rentrée suite à un divorce), les laissant libre de tenter leur chance une fois rentrés. En particulier, ceux qui étaient dans une situation financière confortable et pouvaient se permettre d'investir au Maroc, étaient davantage sûrs de leur décision car ils se sentaient protégés par leur richesse et pouvaient se réintégrer facilement.

**Je vais bien j'ai eu 9 maisons ici au pays je les ai eues grâce à mon travail, est ce que tu penses que je les aurais eues si j'étais retourné au pays, ma peau !**

Homme, 63 ans, retour volontaire (choisi)

Si le retour volontaire était plus souvent un choix qu'une obligation, dans un petit nombre de cas où les personnes interviewées pensaient n'avoir aucune alternative que de rentrer, la menace de la détention ou de la prison apparaissait. Dans les trois cas où ce facteur déclencheur était cité, le trafic de drogue était la cause. En un sens, ces trois-là ont eu de la chance – ils n'ont pas été découverts pour trafic de drogue, mais quatre autres de notre échantillon ont été arrêtés et expulsés pour avoir commis le même délit. Toutes les personnes interviewées qui ont rapporté avoir été impliquées dans le trafic de drogue ont expliqué qu'elles l'avaient fait à cause de l'insécurité de leur statut, le manque d'opportunités et la pauvreté qui en découlait. Si le désespoir engendré par la pauvreté a contraint certains à se lancer dans le trafic de drogue, la hantise de l'idée d'aller en prison suite à cela les a finalement poussés à rentrer.

**Je suis rentré volontairement. Je voulais éviter la prison cette fois-ci, car j'avais plusieurs plaintes contre moi. Et je me suis dis, je m'évade.**

Homme, 32 ans, retour volontaire (contraint)

D'autres migrants de notre échantillon se sont sentis contraints de rentrer à cause d'une maladie, mentale ou physique. Certaines personnes interviewées ont également été victimes d'accidents en Europe, ce qui a limité leur capacité à trouver du travail. L'une

des personnes interviewées a expliqué que sans travail, il était impossible de continuer de vivre en Europe, car les migrants irréguliers n'ont pas droit à l'aide sociale apportée par l'état. Si c'est l'absence de travail qui l'a poussé à rentrer, la cause sous-jacente était sa paralysie partielle, ou mauvaise santé physique.

**J'ai eu un accident de voiture. Mes jambes ne sont plus comme avant. Je ne peux plus bouger l'une d'elles. Je regrette de rentrer au Maroc ; mais je n'ai pas eu le choix. Je ne pouvais pas travailler. Et en Occident, un migrant sans papiers qui ne travaille pas ne peut pas vivre. J'ai dû rentrer contre mon gré.**

Homme, 37 ans, retour volontaire (contraint)

Le chômage et l'insécurité générale de l'emploi en Europe ont été les cités comme les problématiques contraignant certains dans notre échantillon à rentrer au Maroc. Certains ont trouvé difficile de trouver un emploi s'ils n'avaient pas un réseau préexistant vers qui se tourner une fois en Europe, alors que d'autres ont lutté pour trouver un emploi après la crise économique de 2008-2009. Comme cette prospérité financière avait été l'une des principales motivations poussant les marocains à risquer de migrer illégalement en Europe, l'absence de travail en a rendu certains insatisfaits et se demandant s'ils ne seraient pas mieux de retour au Maroc où ils pourraient au moins être avec leurs proches et profiter de l'esprit de famille. L'un de nos migrants de retour a révélé que la précarité de sa situation était difficile à vivre ; avec l'âge, il avait besoin de davantage de certitudes que ce que pouvait apporter la vie en Europe.

**Ma situation n'était pas stable ; comme je suis dans la trentaine, je me posais des questions sur mon avenir ; je me suis dit que je ne peux pas rester en Angleterre sans savoir mon sort ; à cet âge là.**

Homme, 40 ans, retour volontaire (forcé)

Les parties prenantes marocaines ont donné les mêmes explications que les personnes interviewées en identifiant la crise économique comme le facteur « répulsif » motivant leur retour. Cependant, les parties prenantes ont observé que la plupart des migrants de retour avec lesquels ils ont parlé avaient en fait eu un statut en règle à un moment donné au cours de leur séjour en Europe (contrairement aux personnes que nous avons interrogées qui avaient migré dans l'illégalité totale) – ces migrants de retour sont devenus des irréguliers au cours de leur séjour. Ils ont été contraints de rentrer après avoir perdu leur travail suite à la crise, même après avoir passé un certain temps à l'étranger, car ils ont eu peu d'options pour prolonger leur séjour illégalement. En tant que migrants en situation irrégulière, ils se sont vu refuser l'accès à la protection sociale d'État et ont considéré qu'ils n'avaient pas d'autre choix que d'arrêter de perdre de l'argent et de prendre le chemin du retour.

**La crise a eu un impact énorme sur le retour des migrants, en particulier en Italie et en Espagne. La crise a toujours été citée par les rapatriés depuis 2008-2009 et pourrait être considérée comme l'une des raisons principales du retour au Maroc. Les personnes revenant d'Italie via l'OIM sont des migrants qui avaient une situation régulière, un travail et un permis de résidence, mais qui n'ont pas réussi à faire renouveler ce dernier car elles avaient perdu leur emploi à cause de la crise économique, ce qui les avait fait retomber dans une situation irrégulière. En Italie, le permis de résidence n'est pas automatiquement renouvelé**

**et ne forme donc pas un élément de sécurité pour les migrants. Dans certains cas, les gens ont vécu en Italie pendant plus de dix ans en situation régulière, pour se retrouver soudainement en situation irrégulière à la perte de leur emploi, suite à quoi ils ont décidé de retourner dans leur pays.**

Partie prenante marocaine

Les personnes interviewées ayant eu une expérience importante en tant que migrants en situation irrégulière (par exemple ceux qui ont migré plusieurs fois) ont été plus susceptibles de rentrer volontairement dans leur pays. Certains estiment que cela reflète la « nature moins fixe de leur historique de vie » (de Haas et al. 2009). Les personnes que nous avons interrogées avaient l'impression que la migration était quelque chose de normal pour certaines d'entre elles et elles pensaient pouvoir se déplacer facilement au sein de l'Europe et entre l'Europe et le Maroc. L'une des personnes interviewées a décrit sa migration irrégulière comme une « aventure », mais une aventure qui se finirait au Maroc.

**C'était pas mal du tout ; j'étais plus au moins satisfait puisque je travaillais et j'avais mon indépendance financière ; j'étais satisfait mais je voulais vivre une autre aventure.**

Homme, 40 ans, retour volontaire (choisi)

Les personnes ayant un certain niveau d'éducation étaient plus susceptibles de retourner volontairement dans leur pays que celles n'ayant aucune qualification. Ces dernières estimaient qu'il leur serait plus avantageux de travailler en Europe (même dans un cadre de travail ardu et mal payé) plutôt que d'être sans emploi au Maroc.

### **2.2.2 Les barrières au retour volontaire**

Notre recherche nous a apporté un certain niveau d'information en ce qui concerne les barrières qui empêchent les migrants en situation irrégulière de retourner volontairement par choix ou de participer à un programme d'assistance au retour volontaire (AVR).

Dans notre échantillon, l'une des barrières principales au retour volontaire était le manque de moyens financiers. Un grand nombre des migrants de notre échantillon travaillaient encore pour atteindre leurs objectifs financiers initiaux, incapables d'économiser autant qu'ils l'avaient espéré à cause des mauvais salaires, du coût élevé de la vie et des versements. D'autres étaient retenus par le besoin de rembourser leurs dettes aux passeurs ou « agents » qui leur avaient permis d'entrer en Europe. Certains d'entre eux n'étaient donc pas en mesure de payer le voyage de retour et ils estimaient être pris au piège dans leur pays de destination jusqu'au moment où ils pourraient payer leur voyage de retour ou seraient renvoyés de force par les autorités.

**Je regrette d'être parti [pour l'Europe]. Si la traversée avait été gratuite j'aurais préféré rentrer plus tôt, mais étant donné que j'avais dépensé beaucoup d'argent, je n'ai pas pu rentrer.**

Homme, 48 ans, expulsé

Il faut cependant reconnaître que certaines des personnes interviewées ne seraient pas rentrées spontanément dans leur pays, même si elles avaient eu les moyens de payer leur ticket de retour ou de payer un passeur pour les aider à retourner au Maroc. Un certain nombre d'entre eux essayaient encore d'atteindre leur objectif économique et

n'avaient pas l'intention de rentrer dans leur pays avant de l'avoir atteint. Ces économies les aideraient à réaliser leurs rêves de construction de maison, de création d'une entreprise ou de paiement des études de leurs enfants après leur retour au Maroc. Ils estimaient que s'ils retournaient dans leur pays avec rien ou presque rien pour justifier le temps passé à l'étranger, leurs familles seraient déçues et ils seraient mis au ban de la communauté. Ils ressentaient une certaine pression les forçant à réussir ce qu'ils avaient entrepris et cela diminuait le désir des migrants en situation irrégulière de retourner avant terme dans leur pays.

**Les gens parlent, ils disent que ce type n'a pas réussi en Italie et qu'il a dû retourner au Maroc parce qu'il n'est bon à rien.**

Homme, 48 ans, expulsé

L'incertitude économique d'un futur au Maroc décourageait certaines des personnes interviewées de retourner dans leur pays. Les personnes interviewées avaient l'impression d'avoir peu d'opportunités, que les salaires ne reflétaient pas le coût de la vie et que les infrastructures manquaient. L'État n'offrait également aucun soutien pour les aider pendant les périodes difficiles, ce qui signifie que certains ont eu du mal à répondre à leurs besoins de base et à trouver leur place sur le marché du travail à leur arrivée. Les facteurs initiaux de la migration, tels que l'inégalité économique et la pauvreté, continuaient de faire pencher les migrants en faveur d'une vie en Europe.

Si les migrants ne sont pas en mesure de rentrer totalement par eux-mêmes, les programmes AVR proposent aux migrants en situation irrégulière un paquet de soutien pour les aider à rentrer dans leur pays et, souvent, à s'intégrer de nouveau dans la société. Les migrants en situation irrégulière sans statut juridique, papiers ou visa valide (ce qui était caractéristique de toutes les personnes interviewées de notre échantillon) peuvent recevoir l'aide de certains programmes AVR, mais ils reçoivent généralement moins d'assistance financière que les autres participants au programme, y compris les personnes ayant échoué dans leur demande d'asile, les victimes de trafics ou les migrants en situation irrégulière ayant des personnes à charge. Le niveau de soutien proposé varie d'un pays à l'autre, tout comme le montant des incitations, mais tous ces programmes paient pour un ticket de retour et certains facilitent la réintégration en finançant l'éducation, la formation ou les activités commerciales, en fonction de ce à quoi le migrant a droit.

Aucun des migrants en situation irrégulière de notre échantillon n'est retourné dans son pays via un programme AVR, ni n'a eu l'opportunité de le faire. Certaines des personnes interviewées ont déclaré qu'elles auraient choisi de retourner volontairement via un programme AVR si on leur avait proposé cette option, en particulier si du soutien à la réintégration était proposé. Cependant, un grand nombre d'entre elles doutaient de l'existence de ce genre de soutien.

**Il n'y a personne qui vous donnera une aide financière ; c'est la première fois que j'entends ce genre de question ; (on veut dire y a-t-il pas une ONG ou institution de l'Etat qui soutient les migrants de retour ?) ; au temps de mon retour, il n'y en avait pas ; si elle avait existé, j'aurais bien demandé ses services ; et même, de nos jours, il n'y a pas ce genre d'aide.**

Homme, 47 ans, retour volontaire (choisi)

### 2.2.3 Voyage de retour vers le Maroc

Un grand nombre de personnes interviewées de notre échantillon ont décrit leur voyage de retour comme ayant été aussi éprouvant que leur traversée initiale vers l'Europe. Quasiment la moitié (22) des personnes interviewées ont fait l'objet d'une expulsion après avoir été détectées et arrêtées et après avoir passé un certain temps en détention dans le pays d'accueil. Les personnes interviewées ayant été expulsées ont également subi une courte détention (généralement un ou deux jours) et des interrogatoires de la part des autorités marocaines (généralement la police) avant d'être relâchées. Les migrants en situation irrégulière qui sont expulsés n'ont droit à aucune forme de soutien de la part du gouvernement marocain et ils sont donc mal préparés pour faire face à la transition, en particulier du fait qu'ils n'étaient pas prêts à quitter le pays d'accueil.

Le retour volontaire ne fut pas toujours plus facile à vivre que les expulsions, en particulier si le migrant se sentait obligé de rentrer dans son pays. Parmi les 28 personnes interviewées restantes étant retournées volontairement, 15 sont retournées par choix et pas moins de 13 ont ressenti l'obligation de retourner au Maroc. Une seule de ces personnes interviewées a reçu l'aide de l'ambassade du Maroc locale (quoiqu'elle n'ait reçu cette aide qu'après avoir fait une fausse déclaration de perte de passeport) et une autre a reçu une aide d'une association religieuse locale en Italie, afin de lui permettre de financer son retour. Les autres personnes interviewées ont dû faire appel à leurs familles pour les aider à effectuer leur retour, estimant que l'État ou les autres organisations ne répondraient pas à leurs besoins.

**Non, bien sûr. La seule aide et assistance provient de ma famille. C'est la seule qui m'a aidé à subvenir à mes besoins.**

Homme, 34 ans, retour volontaire (forcé)

Bien que des programmes AVR aient été en place en Europe, ce qui aurait pu aider ces migrants en situation irrégulière à retourner dans leur pays, par exemple en couvrant au moins le coût de leur voyage, aucune des personnes interviewées dans notre échantillon n'a participé à ce genre de programme. Lorsqu'ils ont envisagé un retour volontaire, ces migrants en situation irrégulière ne connaissaient pas les programmes AVR, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient appartenu à un réseau social comptant d'autres migrants marocains, souvent également en situation irrégulière, et aient partagé librement des informations concernant la migration. Les programmes AVR étaient tout simplement inconnus de la plupart des migrants marocains vivant en situation irrégulière en Europe.

Certaines des personnes interviewées avaient envisagé de rentrer au Maroc, mais ont été expulsées avant d'avoir trouvé le moyen de rentrer par elles-mêmes. Cependant, aucune des personnes interviewées n'a tenté consciemment d'attirer l'attention des autorités afin de se faire expulser. La plupart des personnes interviewées ont raconté avoir initialement été arrêtées par malchance ou « en étant au mauvais endroit au mauvais moment. » L'un de ces hommes a expliqué comment il avait été suivi par la police parce qu'il fréquentait un ami qui vendait occasionnellement du cannabis près de chez lui. On lui a donné le choix entre être emprisonné ou expulsé et il a eu l'impression d'avoir été forcé à un retour « volontaire ».

**On m'a demandé de choisir entre l'emprisonnement et le retour au Maroc. J'ai choisi le retour.**

Homme, 29 ans, retour volontaire (forcé)

Non seulement ces personnes interviewées ont été criminalisées pendant leur séjour dans le pays d'accueil, mais elles ont reçu le même traitement à leur arrivée au Maroc, si il y'a preuve qu'ils ont quitté le Maroc d'une manière irrégulière. La politique gouvernementale marocaine prévoit de maintenir en détention pendant un maximum de 48 heures les migrants en situation irrégulière ayant été expulsés du pays d'accueil. Ces rapatriés sont ensuite relâchés sans aucune aide au logement ni aucun moyen de survie leur permettant de faire face à leurs besoins de base. Les rapatriés doivent s'arranger pour trouver des amis et de la famille pour les aider à se réintégrer dans leur communauté.

Dans le chapitre suivant nous nous concentrons sur le processus de réintégration, ce à quoi ressemble la vie des migrants en situation irrégulière suite à leur retour au Maroc, quelle aide est à leur disposition pour les aider à se réintégrer et est-ce que le retour peut être considéré comme une solution durable.

## 2.3 Réintégration au Maroc

### 2.3.1 Mode de vie après le retour

Une réintégration réussie est un point central d'un retour durable. Les personnes interviewées ont fait face à des expériences diverses de réintégration suite à leur retour au Maroc, mais plus des trois quarts d'entre elles ont signalé avoir rencontré des obstacles.

Le défi le plus courant pour les rapatriés a été l'intégration économique. Alors que les personnes interviewées avaient généralement acquis des compétences et de l'expérience en travaillant à l'étranger, elles considéraient qu'il leur était toujours difficile de trouver un emploi ou que leurs salaires ne reflétaient pas leur niveau de compétence, en particulier si ces personnes avaient eu des problèmes à trouver du travail suite à leur retour. Certains de ces migrants avaient à l'origine quitté le Maroc de façon irrégulière afin de trouver du travail, mais, à leur retour, ils se sont trouvés dans la même situation. Ils restent inquiets de la pauvreté, du chômage et du manque de soutien pour les personnes en difficulté. Pour les cas où l'État n'a pas apporté d'aide, la famille a continué à jouer un rôle important de soutien aux rapatriés.

**La vie est dure. Je n'ai pas d'argent ; mes frères et ma famille m'aident. Depuis mon retour je suis au chômage.**

Homme, 27 ans, expulsé

Les inégalités sociales et économiques ont été durement ressenties par les personnes rentrées au Maroc sans économies ou se trouvant désavantagées sur le marché du travail (par exemple à cause d'un casier judiciaire non vierge). Les personnes interviewées ont déclaré que la vie au Maroc était « chère » et ont expliqué que les salaires (par exemple dans le secteur du bâtiment) ne semblaient pas avoir augmenté proportionnellement à l'inflation. Certaines d'entre elles ont déclaré que seuls les riches pouvaient vivre confortablement au Maroc, alors que le reste de la population avait du mal à joindre les deux bouts. Elles considéraient que le fossé entre les riches et les pauvres était large et l'une des personnes interviewées a prévenu que les marocains se tourneraient vers la criminalité pour combler ce fossé. Certains Marocains ne respecteraient pas les règles en place s'ils considéraient que le système n'était pas juste.

**Tout à fait, la vie est dure pour ceux qui retournent ici. Le Maroc est comme un grand supermarché, ceux qui ont de l'argent y vivent, les infortunés souffrent dedans. Il faut l'égalité pour tous. Il faut du travail pour tout le monde. Surtout pour ceux qui ont déjà fait de la prison.**

**Et d'autant plus qu'un grand nombre de détenus est emprisonné illégalement. Et puis la vie est chère au Maroc, et les salaires ne suivent pas. C'est une politique qui pousse les Marocains à se diriger vers les trafics et les business irréguliers.**

Homme, 33 ans, retour volontaire (forcé)

La honte est fortement ressentie par ceux qui sont rentrés au Maroc avec des résultats négligeables ou ceux qui n'ont pas réussi à contenter leur communauté. La déception des autres a pu être difficile à gérer, en particulier lorsque les rapatriés ressentaient qu'ils avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour réussir ou lorsqu'ils avaient été expulsés avant d'avoir pu atteindre leurs objectifs. Bien qu'ils aient généralement pu compter sur leur famille directe pour les aider, le retour restait honteux pour les rapatriés qui avaient l'impression de ne pas avoir réussi à apporter un soutien à ceux qu'ils aimaient et aux personnes dont ils avaient la charge.

**La pression sociale et les mauvaises langues sont de vraies armes qu'il faut défier. Cela rend les choses difficiles pour ceux qui retournent.**

Homme, 33 ans, expulsé

Dans la plupart des cas, les personnes interviewées de notre échantillon ont renoué les liens avec leur famille à leur retour, celle-ci formant la base de l'aide qu'ils recevaient, en l'absence d'aide du gouvernement ou de la société civile. Cependant, quelques-unes des personnes interviewées ont déclaré ne pas avoir de bonnes relations avec leur famille et que cela avait affecté leur réintégration. Il semble que cela ait été particulièrement vrai parmi ceux qui avaient créé de forts liens affectifs et qui s'étaient mieux intégrés socialement en Europe, peut-être parce qu'ils avaient fait davantage d'efforts pour développer un système de soutien pendant leur séjour à l'étranger, afin de compenser leur absence au Maroc.

**C'est une vie difficile depuis que je suis arrivé ; de mauvaises relations avec mes parents, mes frères ; en Italie, j'avais ma dignité, ici non ; je suis devenu une personne sans importance.**

Homme, 27 ans, expulsé

Les difficultés sociales et économiques peuvent venir s'additionner l'une à l'autre et affecter psychologiquement les rapatriés. Certaines personnes de notre échantillon ont déclaré s'être trouvées dans une situation pire après leur retour au Maroc qu'avant leur départ initial. Dans quelques cas, cela était dû à des problèmes de santé mentale qui n'avaient pas été traités et qui se trouvaient maintenant exacerbés par la situation problématique dans laquelle ces personnes se trouvaient. Pour d'autres, les changements de qualité de vie auxquels ils avaient dû faire face au cours de leur migration et surtout à leur retour étaient la cause de leur fragilité mentale. Ces rapatriés étaient hantés par des problèmes de santé mentale, tels que de l'anxiété et la dépression, susceptibles de mener au pire.

**Ma vie est devenue un enfer. J'ai même tenté de me suicider en ingurgitant du poison à rat. Je me suis réveillé à l'hôpital. Allah m'a donné une seconde chance pour vivre. Mais pour quelle vie? Une vie de misère.**

Homme, 46 ans, expulsé



Seule une petite minorité (environ un cinquième) des personnes interviewées a exprimé une certaine satisfaction par rapport à leur réintégration. Bien que moins de cinq de ces personnes interviewées aient réussi à intégrer le marché du travail ou à atteindre une réussite financière (basée sur des investissements fonciers), ces personnes étaient davantage satisfaites de leur situation actuelle au Maroc que de celle qu'elles avaient vécue en Europe et elles souhaitaient rester au Maroc à l'avenir. Le point commun entre ces personnes était la nature volontaire de leur retour. Ces personnes étaient revenues par choix, sans s'être senties forcées de revenir par elles-mêmes et sans avoir été expulsées par les autorités européennes. Elles se sentaient mieux préparées au retour que les autres migrants en situation irrégulière de notre échantillon et étaient donc davantage susceptibles d'être heureuses de rentrer au Maroc. De plus elles avaient fait des efforts plus importants pour recommencer leur vie au Maroc en recherchant activement des opportunités d'emploi ou d'activité à long terme et en se rapprochant de leur communauté.

**J'ai entamé une nouvelle vie et une autre carrière. Après avoir commencé une autre carrière en Italie, je suis devenu promoteur immobilier. Avec l'argent que j'ai gagné, j'ai acheté des terres et des champs. Quand j'ai décidé de rester au Maroc, j'ai entamé d'autres projets. Je traite mes affaires ici au Maroc et je m'occupe de ma famille et de mes enfants, en particulier les plus âgés qui sont maintenant adolescents.**

Homme, 39 ans, retour volontaire (choisi)

Les personnes satisfaites de leur retour au Maroc avaient également, généralement, passé plus de temps à l'étranger que les personnes ayant du mal à se réintégrer. En particulier, pour les quelques cas dans lesquels les personnes revenues au Maroc avaient été en mesure de trouver une sécurité financière à leur retour, la durée du séjour en Europe avait été d'au moins cinq à dix ans, pouvant aller jusqu'à 20 ou 30 ans dans les cas exceptionnels où les personnes de retour au Maroc étaient en mesure de profiter de leur richesse. Les personnes ayant eu l'impression d'avoir eu le temps d'accomplir leurs objectifs s'opposent maintenant moins à la réintégration et souhaitent moins retourner en Europe que celles ayant eu l'impression d'avoir été interrompues dans leur effort et d'avoir été forcées de revenir avant d'avoir pu réaliser leurs rêves de prospérité, par exemple.

### 2.3.2 Soutien disponible

Le soutien disponible pour les rapatriés est très insuffisant, en particulier au Maroc, bien qu'aucune des personnes interviewées n'ait, non plus, reçu d'assistance ou de préparation au retour alors qu'ils étaient encore en Europe. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est l'agence la plus couramment responsable de l'apport des programmes AVR en Europe, mais il se peut que l'échantillon démographique représenté par notre échantillon ait été difficile à atteindre pour l'OIM et les autres programmes AVR. Les femmes et les enfants, en particulier les victimes de trafics, sont généralement davantage ciblées par les programmes AVR pendant leurs prises de contact (par exemple dans les zones dans lesquelles la prostitution est élevée), ce qui fait que les hommes marocains ayant migré de leur plein gré en situation irrégulière se trouvent parfois au bas de la liste des groupes prioritaires. Les personnes interviewées étaient également habituées à une intervention limitée de la part du gouvernement au Maroc, ce qui a pu influencer leurs attentes en matière d'aide au retour et à la réintégration. Les personnes interviewées voyaient leur famille comme le seul point de repère fiable vers lequel elles pouvaient se tourner pendant la période de transition entre leur vie clandestine en Europe

et leur réinstallation au Maroc. Aucune des personnes interviewées n'a reçu d'assistance d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales (ONG) afin de se réintégrer. Cela peut représenter une opportunité manquée à la fois pour l'Europe et le Maroc d'atteindre des objectifs de développement plus larges par le biais d'un mécanisme qui prenne également en charge les rapatriés à titre individuel.

**De l'aide ? De qui ? D'associations ou d'organisations gouvernementales ? Non. J'ai eu l'aide de ma famille au début. Ils m'ont aidé à surmonter l'échec de ma migration et le triste état dans lequel je me trouvais, à la fois financièrement et moralement. De l'argent et des vêtements, ils m'ont donné tout ce dont j'avais besoin.**

Homme, 30 ans, expulsé

Concernant ce dont les rapatriés de notre échantillon avaient besoin pour se réintégrer, les fondamentaux devaient être traités en premier lieu : la nourriture, un abri et des vêtements figuraient parmi les besoins les plus immédiats, en particulier pour ceux qui ont été expulsés avec seulement quelques effets personnels. Souvent, les familles sont venues à leur rescousse, en particulier pour couvrir les frais matériels, mais elles ont eu des difficultés à apporter un soutien affectif aux migrants qui avaient enduré un processus de retour difficile. Certains migrants avaient besoin de conseils professionnels, tandis que d'autres avaient simplement besoin de quelqu'un avec qui partager leur expérience. Pour les rapatriés, cela peut être une source d'isolement de se retrouver dans une situation dans laquelle ils n'avaient plus grand chose en commun avec leur famille et leurs amis restés au pays, ou pour ceux qui se sentaient jugés pour avoir « échoué ».

**C'est difficile pour ceux qui ne peuvent pas trouver d'aide. Un soutien moral serait quelque chose. Les migrants ne peuvent trouver aucun endroit ici pour discuter et partager leur expérience. Il n'y a aucune association qui leur tend la main.**

Homme, 32 ans, retour volontaire (forcé)

**L'aide financière est importante, mais ce n'est pas tout. Il me fallait un soutien psychologique. Au Maroc, on ne trouve pas cela.**

Homme, 46 ans, expulsé

L'inadéquation de la réponse du gouvernement marocain reflète en partie un manque d'adaptation à l'évolution des lois sur l'immigration en Europe. Les régularisations étaient plus fréquentes dans les années 1990 qu'elles ne le sont aujourd'hui. Certains de nos rapatriés et parties prenantes ont constaté qu'avant les années 1990, de nombreux marocains pouvaient facilement migrer vers l'Europe avec un visa touristique, en particulier dans les pays du sud du continent. Il était possible pour ces migrants en situation irrégulière de passer des étés en Espagne, en Italie ou en France, de travailler sur les marchés et de vendre des articles aux touristes dans les stations balnéaires, sans rencontrer la moindre opposition. Ils se trouvaient souvent dans une situation de migration de transit puisqu'ils n'avaient pas l'intention de rester en Europe, mais prévoyaient de migrer ailleurs (généralement de retourner au Maroc) dès que les possibilités de gagner de l'argent se réduiraient, même si certains sont restés plus longtemps que ne le prévoyait leur visa. Grâce aux premières campagnes de régularisations, des migrants marocains en situation irrégulière ont pu rester à l'étranger de manière permanente, facilitant plus tard le regroupement familial et l'établissement de leur vie en Europe. Une des parties prenantes a cité l'Italie comme exemple de pays

européen dont la politique en matière de régularisations avait eu une incidence sur la nature de la migration en provenance du Maroc.

**La première loi sur l'immigration, la loi Martelli, a été adoptée en Italie en 1990, régularisant les immigrants en situation irrégulière qui résidaient en Italie avant la fin de l'année. Les immigrants en situation irrégulière ont ainsi obtenu un permis de séjour et un permis de travail, et c'est de cette façon que la migration du sud vers le nord de l'Italie a commencé. Les migrants ont ainsi pu s'établir en Italie. De nombreux migrants marocains en situation irrégulière qui se trouvaient en France, en Belgique et aux Pays-Bas sont partis pour l'Italie une fois la loi entrée en vigueur. C'est ainsi que des marocains ont commencé à s'installer en Italie. Puis le regroupement familial a commencé, et de nouvelles vagues de régularisations ont eu lieu en 1996, 1998 et 2002.**

Partie prenante marocaine

Les régularisations se sont par la suite faites plus rares, contraignant de nombreux marocains à retourner dans leur pays. Le gouvernement marocain a cependant mis du temps à accompagner ses ressortissants qui souhaitaient revenir de façon volontaire. La « culture de la migration » est de toute évidence renforcée par le gouvernement ; comme l'a souligné une partie intéressée, « Chaque fois que le ministre de l'immigration prononce un discours, il parle d'économie et d'investissement ». La partie prenante a émis l'hypothèse qu'il n'existait pas de politique du retour car du point de vue du gouvernement, les Marocains résidant à l'étranger devaient s'intégrer dans leurs pays d'accueil afin de pouvoir transférer de l'argent vers le Maroc.

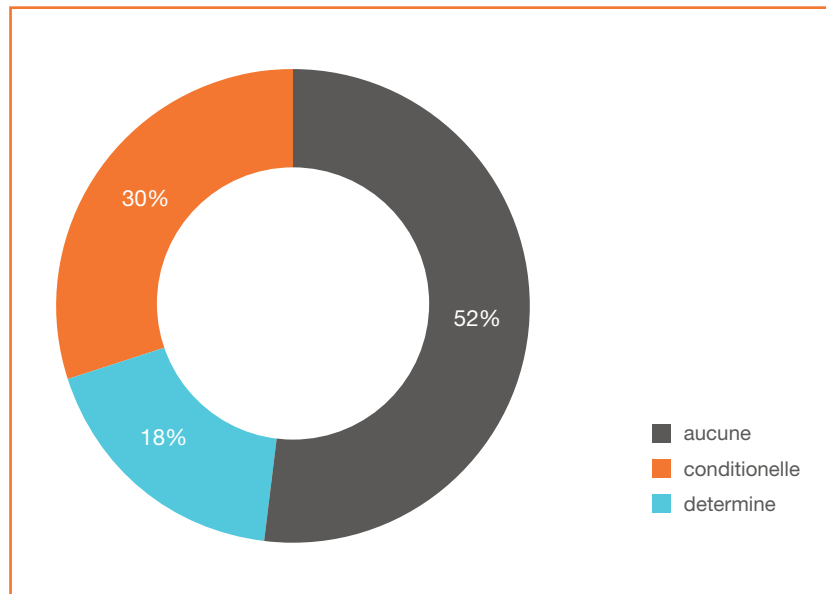
### 2.3.3 Durabilité du retour

Une réintégration réussie est généralement comprise comme un retour qui est durable. Par exemple, selon la définition de l'OIM, un retour durable est réalisé lorsqu'un migrant en situation irrégulière reste dans le pays de retour pendant au moins un an après son retour et qu'il est considéré comme financièrement indépendant (Black et al 2011). Bien que la mesure de la « réussite » de l'OIM soit un bon départ, celle-ci devrait être élargie.

Toutes les personnes interviewées de notre échantillon étaient au Maroc depuis au moins deux ans suite à leur retour, près de la moitié (24) restant toutefois ouvertes à l'idée d'émigrer à nouveau ou ayant même prévu de le faire. Neuf des personnes interviewées ont indiqué être fermement décidées à repartir pour l'Europe, tandis que 15 autres pourraient émigrer à nouveau sous certaines conditions. Seule une peu plus de la moitié (26) des personnes interviewées prévoyaient de rester au Maroc. Certains de ces rapatriés seraient repartis plus tôt (durant les deux années suivant leur retour) s'ils avaient eu les moyens de le faire. La définition utilisée est restrictive puisqu'elle met l'accent sur la réintégration à court terme par rapport à la durabilité du retour à moyen et long terme.

Parmi les personnes interviewées qui étaient fermement décidées à repartir pour l'Europe, la plupart s'inquiétaient du manque de travail, de l'insuffisance des infrastructures et de l'absence d'un filet de sécurité, comme les services d'aide sociale. Bien que leurs motivations fussent principalement basées sur des considérations financières, certains ont également cité des facteurs d'attraction de nature sociale. Ils s'étaient habitués à un autre mode de vie qui leur avait plu et ils trouvaient difficile de se réadapter à la vie au Maroc, en particulier sans aide. Ils avaient l'impression que le Maroc avait changé, ou ils avaient des attentes différentes concernant leur pays. Les inégalités économiques et sociales étaient

**Illustration 1**  
volonté de migrer à  
nouveau suite au retour,  
parmi les personnes  
interviewées



ressenties de manière plus nette par ceux qui souhaitent de nouveau migrer. Cela était particulièrement le cas pour les personnes qui ont été expulsées et qui avaient vécu à l'étranger moins de cinq ans.

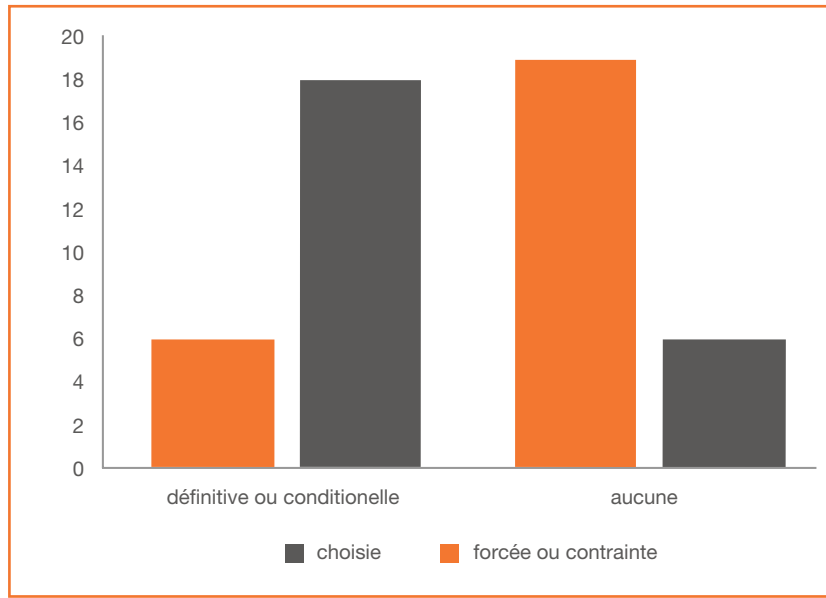
**La vie au Maroc est plus dure et plus chère qu'avant. Après avoir vécu des années en France, j'ai constaté plusieurs différences : les gens sont devenus matérialistes et superficiels. Les riches vivent mieux. Pour comprendre la situation lamentable de la vie au Maroc, il faut observer les gens qui y vivent, les hôpitaux et le reste. Je vis toujours en décalage avec le Maroc**

Homme, 46 ans, expulsé

Certaines personnes interviewées ont indiqué qu'elles ne migreraient à nouveau que dans certaines conditions ; par exemple, si on leur accordait un statut juridique ou si les opportunités d'emploi étaient plus nombreuses ou spécifiques en Europe. Pour certains, cela ne posait pas de problèmes de rester en Maroc tant qu'ils avaient des moyens de subsistance, mais ils étaient préparés à partir si leur situation était amenée à changer. La disponibilité des emplois motivait leur décision de migrer. Là encore, cela était particulièrement vrai pour ceux qui avaient été contraints de rentrer dans leur pays, probablement parce qu'ils avaient moins d'économies pour assurer leur retour. La volonté de migrer à nouveau, que celle-ci soit ferme ou sous conditions, était beaucoup plus élevée parmi ceux qui avaient été contraints ou forcés de rentrer dans leur pays que chez ceux qui avaient choisi de rentrer de façon spontanée.

Il existe de bonnes raisons de croire que la durabilité du retour pourrait être influencée par le niveau de soutien offert pour aider les migrants en situation irrégulière à se réinsérer au sein de leurs communautés. Renouer avec la famille et les amis et se réacclimater socialement étaient des processus beaucoup plus fluides pour ces rapatriés que l'assimilation économique. Toutefois, les difficultés financières surpassent encore une fois les avantages sociaux pour de nombreuses personnes que nous avons interrogées et faisaient que les rapatriés ne se sentaient pas satisfaits de leur retour au pays.

**Illustration 2**  
volonté de migrer à nouveau, par type de retour, parmi les personnes interviewées



**C'est [la réussite de la réintégration] du cas par cas. Il y a des migrants qui ont retrouvé une vie normale. Si le migrant vient d'une famille aisée, il peut monter un projet et se réintégrer. Il y a d'autres immigrants qui rentrent les mains vides, et les portes se ferment devant eux. Que doit-il faire ? Comment ? Le niveau d'éducation est également essentiel**

Homme, 30 ans, retour volontaire (choisi)

Étant donné que près de la moitié de notre échantillon prévoyait ou envisageait de migrer à nouveau vers l'Europe, il existe clairement des possibilités d'amélioration en ce qui concerne la durabilité du retour parmi les rapatriés. Notre recherche confirme qu'il existe un manque de dispositions en termes de formation et d'éducation pour aider les rapatriés à se sécuriser dans l'emploi et à parvenir à une indépendance financière. L'aide à la réintégration, qu'elle soit proposée par des programmes d'assistance au retour volontaire, par le gouvernement, ou par des organisations locales, a le potentiel d'accroître la durabilité du retour.

## 3. LA RÉPONSE POLITIQUE EUROPÉENNE

### 3.1 Contexte politique européen

Les pays européens qui comptent un nombre important de migrants en situation irrégulière disposent de trois options : tolérer la présence des migrants irréguliers, régulariser leur situation, ou les renvoyer dans leur pays d'origine. Tandis que certains pays européens, en particulier ceux du Sud, ont tenté de résoudre le problème par des séries de régularisations, la plupart ont utilisé les expulsions pour réduire le nombre de migrants en situation irrégulière. Le retour de ces migrants peut être plus politiquement acceptable pour les pays européens que la régularisation ou la tolérance, mais les expulsions sont plus discutables d'un point de vue politique ou diplomatique. Les gouvernements européens cherchent de plus en plus à explorer des opportunités visant à coopérer activement avec les migrants en situation irrégulière et à les encourager à retourner volontairement dans leur pays (EMN 2011).

La nécessité d'une action plus concertée de l'Europe pour faire face au retour des migrants en situation irrégulière était évidente d'après les récits des personnes interviewées dans notre échantillon, dont beaucoup avaient vécu en Europe en tant que migrants irréguliers pendant une période de temps significative. La majorité d'entre eux ne souhaitaient pas rentrer dans leur pays au moment où ils l'ont fait, même s'ils trouvaient leur expérience à l'étranger difficile. Bien que l'intention générale de rentrer au pays était répandue, la plupart ne sont pas repartis avant de se sentir prêts à le faire selon leurs propres conditions, ou jusqu'à ce qu'ils soient obligés de le faire, d'une façon ou d'une autre.

Les différences de résultats dans le retour et la réintégration peuvent s'expliquer en partie par des réponses politiques contradictoires et incomplètes en Europe. Les tentatives visant à créer une stratégie de retours coordonnée en sont toujours à un stade précoce de développement. Le Fonds européen pour le retour a été créé afin de soutenir les efforts déployés par les États membres pour améliorer la gestion des retours. Pour les années 2008-2013, son budget s'élevait à 676 millions d'euros. La Commission européenne s'est efforcée d'harmoniser la réponse des États membres de l'UE au retour des migrants en situation irrégulière, notamment par l'introduction de la Directive sur les normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (également connu sous le nom de directive sur les retours) en 2008. La directive introduit des règles et des procédures à l'échelle européenne sur le retour à la fois forcé et volontaire des migrants. La directive couvre un large éventail de questions, y compris l'utilisation de la détention et les interdictions de réentrée des migrants de retour (Parlement européen 2008). Les États membres qui ratifient la directive ne peuvent appliquer de règles plus strictes que celles qui y sont énoncées, mais peuvent être plus généreux s'ils le souhaitent.

La réussite de cette campagne d'harmonisation reste limitée pour le moment. À première vue, la directive sur le retour ne semble pas encourager la coopération entre les États membres de l'UE afin de gérer le retour des migrants en situation irrégulière en promouvant une réponse cohérente. Son succès reste toutefois limité jusqu'à présent. Le Royaume-Uni et l'Irlande ont choisi de ne pas signer la directive dans sa totalité, tandis que huit autres États n'ont pas signalé à la Commission les mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre la directive (Conseil européen 2011).

Afin de réduire les flux d'immigration en provenance notamment du Maroc, l'UE a également mis l'accent sur le renforcement du développement du Maroc. En 1996, le Maroc a signé l'Accord d'association euro-méditerranéen avec l'Union européenne, ce qui

a conduit à la création d'une zone de libre-échange en 2010 (de Haas 2005). Le soutien à la transition économique du Maroc est également mis en oeuvre à travers le programme MEDA, grâce auquel le secteur privé est développé et la bonne gouvernance encouragée de même que la gestion efficiente des flux migratoires. C'est ainsi que le projet « Appui à la libre circulation des personnes » a bénéficié à l'Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) pour sa professionnalisation dans l'emploi à l'international et la communication sur les opportunités légale d'emploi.

Le fonds du programme MEDA inclut également un soutien pour la prévention et le contrôle de l'immigration clandestine et les programmes de développement rural ciblant spécifiquement les provinces du nord où les niveaux de pauvreté sont élevés et où la migration irrégulière et le trafic d'êtres humains ont lieu (de Haas 2005). Le Maroc joue un rôle actif dans la distribution des fonds ; il existe toutefois des doutes sérieux quant à la crédibilité et à l'efficacité de ces politiques : elles ne sont pas adaptées pour cibler les causes profondes de la migration et ne sont pas non plus suffisamment développées pour lutter contre le trafic professionnalisé et pour s'adapter rapidement aux stratégies de migration.

Plus récemment en octobre 2012, le Dialogue avec le Maroc sur la migration, la mobilité et la sécurité a été lancé suite aux événements du printemps arabe et aux événements qui se sont déroulés en 2011 dans le sud de la Méditerranée. La nouvelle logique de l'UE est de répondre aux problématiques migratoires par un accompagnement des aspects sécuritaires, notamment l'établissement des accords de réadmission. Ce nouveau partenariat qui s'inscrit dans le cadre de l'approche globale concerne en grande partie la lutte contre l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains, réadmission des migrants, sécurité des documents d'identité et de voyage, gestion des frontières. Il concerne également la mobilité, l'immigration régulière et l'intégration, la migration et le développement. Sa concrétisation prévue au mois de juin 2013 peut être l'occasion de mettre en place de véritables politiques de retour des migrants en situations irrégulières.

### 3.2 Contrôle aux frontières et gestion du retour forcé

Compte tenu de la proximité géographique du Maroc avec l'Europe, les questions d'immigration entre le Maroc et l'Europe ont été dominées par des préoccupations liées au contrôle aux frontières, à la sécurité et à l'immigration clandestine au cours des dernières décennies (de Haas 2007). L'Europe a communément considéré le Maroc comme un pays de migration de transit qui a pour responsabilité d'empêcher les migrants irréguliers d'entrer en Europe (Sadiqi 2004) et il existe des tensions permanentes sur ce sujet entre les deux parties. Les pays voisins ont souvent estimé que les autorités marocaines cédaient à la politique européenne d'externalisation de la gestion des flux de migration (Lahlou 2008). Dans cette optique, l'UE a aussi mis l'accent sur le renforcement du développement du Maroc. Le soutien à la transition économique du Maroc est également mis en oeuvre à travers le programme MEDA, grâce auquel le secteur privé est développé et la bonne gouvernance encouragée. De manière générale, le Maroc a activement contribué à une plus grande expansion du régime de contrôle de la migration européenne (voir aussi Düvell 2003) via son engagement diplomatique au Maghreb. Par exemple, l'Algérie a été intégrée à la politique de sécurisation des frontières marocaines et à partir de décembre 2005, les autorités marocaines ont commencé à expulser des migrants subsahariens vers les pays voisins ainsi que vers leurs pays d'origine.

Les ressortissants marocains expulsés par les pays européens sont réadmis par les autorités marocaines dans le cadre d'accords bilatéraux. À ce jour, le Maroc a signé des accords de réadmission avec cinq États membres de l'UE : l'Allemagne (1998), la France

(1993, 2001), le Portugal (1999), l'Italie (1998, 1999) et l'Espagne (1992, 2003). L'UE tente également de convaincre le Maroc de signer un accord de réadmission permettant le retour de tout migrant en situation irrégulière ayant transité par le Maroc (y compris les ressortissants de pays tiers). Les négociations officielles sur un accord de réadmission Maroc-UE se sont ouvertes en 2003 et sont toujours en cours.

### 3.3 Retour et protection des groupes vulnérables

La migration de retour peut apporter une solution aux problèmes associés à la migration irrégulière qui est bénéfique pour tous les intéressés. Toutefois, comme le reconnaissent la directive européenne sur le retour et d'autres politiques nationales, tous les migrants en situation irrégulière ne doivent pas retourner dans leur pays, ou ne peuvent pas le faire immédiatement.

Les migrants en situation irrégulière les plus vulnérables du Maroc sont les enfants non accompagnés. 55 % des arrivants (du 1er janvier au 31 juillet 2009) en provenance du Maroc dans les îles Canaries et 41 % des arrivants sur les côtes andalouses seraient des mineurs non accompagnés (Frontex 2010). Les jeunes marocains sont également présents dans d'autres pays à la frontière sud de l'Europe, à savoir en Italie (16 % des mineurs identifiés en 2010 (Carlier et al 2010)) et en France, en particulier à Marseille et à Lille, deux villes qui comptent une importante communauté marocaine.

Il n'existe pas d'accords de réadmission bilatéraux officiels entre le Maroc et les pays européens pour le rapatriement des mineurs non accompagnés ; toutefois, le Maroc a signé un mémorandum d'entente avec l'Espagne pour le retour des mineurs non accompagnés. Ce mémorandum stipule que l'Espagne peut rapatrier les mineurs non accompagnés après leur identification formelle et la recherche de leur famille. Les mineurs non accompagnés sont ensuite remis aux autorités marocaines qui sont alors chargées de les replacer dans leur famille ou de les placer sous la surveillance des services sociaux ou dans un orphelinat. L'accord inclut des références générales aux obligations légales internationales et à l'intérêt supérieur de l'enfant, mais ne précise pas les garanties et mesures de sécurité à cet effet avant, pendant et après le rapatriement de l'enfant (voir Cadre 1).

#### **Boîte 1 : la politique d'expulsion des mineurs marocains non accompagnés en Espagne**

Dans le cadre des efforts de l'Espagne visant à renvoyer plus rapidement chez eux les enfants, le gouvernement espagnol finance actuellement la construction de centres résidentiels pour les enfants non accompagnés au Maroc. La construction de deux centres résidentiels et de plusieurs appartements a été financée par les communautés autonomes de Madrid et de Catalogne. Des infrastructures supplémentaires destinées aux enfants rapatriés seraient prévues par la communauté autonome d'Andalousie (Human Right Watch 2008).



Il existe toutefois des préoccupations légitimes quant au fait que ces centres seront utilisés pour accélérer le rapatriement des enfants d'Espagne vers un pays sans système de protection enfants opérationnel pour les recevoir. Bien qu'il soit permis en vertu des normes internationales de renvoyer un enfant dans son pays d'origine si des dispositions préalables concernant les responsabilités de garde et de soins sont prises, on ne sait pas dans quelle mesure le retour des enfants dans ces centres servira leurs intérêts. Le Comité des droits de l'enfant a clairement indiqué que « les arguments non fondés sur les droits tels que ceux relatifs au contrôle général de la migration, ne peuvent pas surpasser la prise en compte des meilleurs intérêts » (Human Right Watch 2008). En outre, si les services dans ces centres ne sont accessibles qu'aux enfants rapatriés, de tels programmes pourraient inciter certains enfants à migrer car ils n'ont pas accès autrement à ces services.

Le cas des mineurs marocains non accompagnés soulève un certain nombre de limitations importantes concernant les reconduites à la frontière et le niveau de coopération entre le Maroc et les États européens comme l'Espagne. Bien que les consulats au Maroc fournissent des garanties et assurent prendre soin des enfants, cela ne retire pas l'obligation revenant à l'Espagne d'évaluer attentivement les risques qu'encourent l'enfant en termes de sujétion à un traitement inhumain ou dégradant, l'abandon ou l'exploitation après son retour. Cette évaluation doit être effectuée avant de prendre la décision de rapatriement. La cour européenne des droits de l'homme a explicité que le fait que le pays d'accueil ait ratifié les traités relatifs aux droits de l'homme n'est pas suffisant pour remplacer la responsabilité du pays d'envoi de protéger toute personne de mauvais traitement (Human Rights Watch 2010).

### 3.4 Encourager le retour volontaire

La directive européenne sur le retour stipule que le retour sur la base du volontariat est préférable au retour forcé, ceci a été confirmé par nos recherches. Cette préférence pour le retour volontaire plutôt que le retour forcé est également un message clé communiqué par les organisations internationales concernées par la gestion des migrations telles que l'OIM et le Forum mondial sur les migrations. Le retour volontaire peut éventuellement être aussi bien moins cher que l'expulsion forcée.

Les gouvernements européens ont développé un certain nombre de démarches permettant d'encourager les migrants à retourner volontairement vers leur pays d'origine. Celles-ci consistent en des mesures incitant les migrants irréguliers à repartir spontanément (par exemple, en créant un environnement « hostile ») et tout une gamme allant jusqu'à des mesures tâchant de rendre la procédure de retour vers le pays d'origine plus attractive, comme par exemple un programme de soutien.

Ces dernières sont le plus souvent utilisées sous la forme des programmes tels que le retour volontaire assisté (AVR) ou l'aide au retour assisté et à la réintégration (AVRR). Les programmes varient. Ils prévoient tous de payer pour le voyage du retour, mais certains fournissent aussi un certain degré d'accompagnement avant le retour et lors de l'arrivée dans le pays d'origine. Beaucoup de programmes d'aide au retour volontaire proposent un dédommagement « en nature » uniquement, i.e. plutôt que de donner de l'argent en espèces à la personne sur le chemin du retour, les fonds sont utilisés pour acheter

certains biens et services comprenant la formation professionnelle, un soutien pour créer une petite entreprise ou l'achat d'outils et d'équipement. Bien que la proportion de soutien apportée varie d'un pays à l'autre, elle est souvent très limitée. Le niveau de soutien varie aussi selon les circonstances individuelles du migrant. Ces programmes sont disponibles dans la plupart des pays européens, à différents niveaux cependant: certains pays offrent un soutien aux demandeurs d'asile refusés uniquement, d'autres uniquement aux ressortissants de certains pays (EMN 2011).

Les programmes d'aide au retour volontaire utilisent l'aide des agences dans les pays d'origine et pays de destination, mais sont également souvent facilités par des agences internationales telles que l'OIM, elle supervise ces programmes dans la majorité de l'Europe ; l'OIM supervise le retour des migrants irréguliers marocains à partir de pays tels que la Suisse, l'Irlande, l'Autriche, la Norvège, Malte, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie.

Bien que les programmes d'aide au retour volontaire aient été établis d'abord à la fin des années 1970, le changement de politique encourageant les retours volontaires comme la Directive sur les retours n'est pas encore visible en pratique. Les états membres de l'UE expulsent toujours plus de personnes par rapport aux nombres de retours par l'intermédiaire des programmes d'aide au retour volontaire. Les retours forcés en 2009 représentaient toujours presque les trois-quarts de tous les retours à partir des 27 pays de l'UE, plus la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Les retours forcés ont augmenté de 42%, au nombre de 128 346 en 2008 à 182 222 en 2009. Pendant la même période, le nombre de retours volontaires a augmenté de 12%, passant de 59 875 à 67 064 (Matric Insight 2011). L'utilisation des retours forcés plutôt que des retours volontaires se manifeste parmi les migrants de retour au Maroc. Le nombre total de bénéficiaires de programme d'aide au retour volontaire sur dix ans (2001-2011) était seulement de 821 (OIM 2011), par rapport à 14 160 en 2011 seulement (Eurostat 2012).

**Tableau 2**  
Utilisateurs marocains  
d'AVR 2000-11

| Pays d'origine | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |            |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------------|
| Maroc          | 11   | 11   | 18   | 19   | 43   | 45   |            |
|                | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Total      |
|                | 59   | 90   | 100  | 179  | 111  | 135  | <b>821</b> |

Tous les migrants irréguliers qui ont pris part à notre étude n'avaient l'intention de rester en Europe que provisoirement. La plupart ont effectué ce voyage dans le but précis de gagner de l'argent puis de rentrer auprès de leur famille et de leur communauté au Maroc. Cela veut dire que pour tous les interviewés, le retour a toujours représenté une éventualité ; ou au moins c'était le cas lorsque leur voyage a commencé. Cependant, même les migrants qui étaient pleinement insatisfaits de leur expérience en Europe ou qui souhaitaient rentrer au pays après avoir pris connaissance de certaines opportunités au Maroc ont dû faire face à des obstacles les empêchant de repartir.

Les politiques (y compris la conception des programmes d'aide au retour volontaire) devraient mieux prendre en compte les problèmes importants auxquels les migrants de retour doivent faire face en pratique. Nous avons réalisé que la peur est de loin l'obstacle le plus puissant. Cela signifie l'incertitude par rapport au logement, à l'emploi, aux opportunités limitées en termes d'éducation, de progression dans sa carrière, et de santé générale. Ces dynamiques sont également reconnues par d'autres études (telles que Thiel et Gillan 2010).

En supplément des craintes liées au peu de soutien matériel et de sécurité, des préoccupations d'ordre social font également surface. La plupart des migrants sont

partis du Maroc pour améliorer leur mode de vie et leur statut dans leur communauté. Le sentiment d'« échec », et le fait de revenir habiter dans un endroit où ils ne connaissent personne et n'ont pas de statut social reconnu leur paraît particulièrement peu attrayant. Au-delà des préoccupations économiques de base, les personnes sont inquiètes à cause de la stigmatisation liée à l'impression donnée d'avoir échoué. Cette stigmatisation a affecté la volonté des migrants de revenir auprès de leur famille ou de leur communauté. L'isolation résultant de la stigmatisation signifie que constituer des réseaux sociaux est important pour les migrants, d'une part pour leur bien-être et d'autre part afin de leur permettre d'avoir accès à une assistance supplémentaire. En conséquence, l'aide pour constituer un réseau social et former de nouvelles communautés est importante pour les migrants de retour mais nous n'avons trouvé que peu d'exemples de soutien dans ce domaine.

Il est clair que l'accompagnement au retour volontaire disponible pour les marocains en Europe n'est pas suffisant, et le soutien apporté le cas échéant n'aborde pas les problèmes clés rencontrés à la suite du retour. Notre étude a également montré que les connaissances des migrants sur le retour et l'aide à la réintégration *sont* limitées. Un grand nombre d'interviewés ont dit que s'ils avaient su qu'un soutien leur serait apporté lors de leur retour, ils auraient envisagé partir plus tôt. Aucun de nos interviewés n'a bénéficié d'assistance sous quelle forme que ce soit pour leur retour.

### 3.5 Soutien à la réintégration

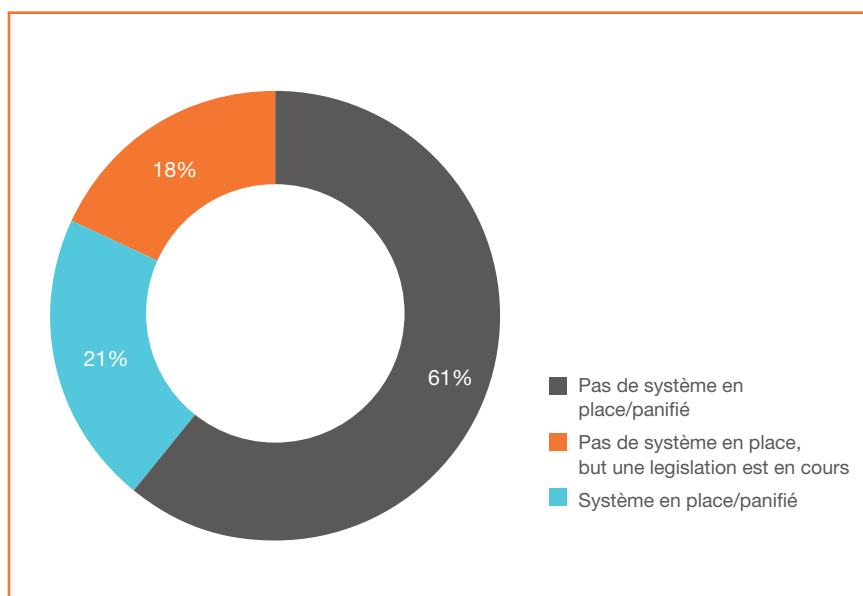
Tel que stipulé ci-dessus, les politiques facilitant le retour ont été développées principalement de manière bilatérale entre les états européens individuels et le Maroc. Les accords bilatéraux concernant le retour et la réintégration des mineurs non accompagnés, dans le cas de l'Espagne, comprennent des clauses sur l'aide à la réintégration en plus de celles sur le retour. Cependant, les accords concernant les autres migrants irréguliers abordent généralement uniquement les sujets de la réadmission du migrant, et n'ont que peu de dispositions concernant l'aide lots de l'accueil et pour la réintégration.

Les retours forcés ne sont pas toujours contrôlés, afin de vérifier si le migrant a réintégré son pays d'origine. Une étude de Matrix Insight a révélé que les états européens ont un certain nombre de systèmes de contrôle pour effectuer un suivi des retours forcés en cours ou planifiés (voir illustration 3). Cependant, dans plus d'un tiers des cas il n'y avait aucun contrôle en place ou prévu pour l'avenir.

Bien que les accords de réadmission régissant les retours forcés stipulent rarement le besoin d'aide à la réintégration, il existe des projets ad hoc financés conjointement par l'Union Européenne et par les états membres pour soutenir la réintégration des migrants irréguliers qui ont été expulsés de force ou sont revenus volontairement. Par exemple, l'instrument européen pour la réintégration (ERI)<sup>3</sup> est un projet sur 18 mois visant à soutenir la réintégration des marocains, nigériens et pakistanais revenants de Belgique, de France, de Suède et d'Allemagne. Le projet ERI propose une assistance individuelle à la réintégration commençant par des services à l'arrivée, une aide pour accéder à des services basiques (logement, assurance médicale p.ex.) et une formation de base pour aider à trouver un emploi. Les migrants de retour volontairement reçoivent plus d'assistance que les personnes expulsées (voir boîte 2).

3 [http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/Downloads/Infothek/Rueckkehrfoerderung/eri-infoblatt.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/Downloads/Infothek/Rueckkehrfoerderung/eri-infoblatt.pdf?__blob=publicationFile).

**Illustration 3**  
Les systèmes de contrôle en place/futurs dans les 28 pays de l'UE (mars 2011)



Source: Matrix Insight Ltd 2011.

Cette initiative, l'instrument européen pour la réintégration, n'est qu'un projet ponctuel cependant. De tels projets doivent être mis en place de manière plus durable et constante, et par plus d'États-membres. Ils devraient faire partie d'une démarche continue financée par les fonds européens pour les retours et par les États-membres, et mis en place par les partenaires locaux au Maroc.

En général, les migrants qui rentrent volontairement par le biais d'un programme d'aide au retour volontaire ont droit à autant de soutien à leur réintégration que les migrants expulsés de force. Cependant, il n'a pas été constaté dans quelle mesure est-ce que les bénéficiaires de ces aides au retour volontaire profitent de ce soutien à la réintégration qui leur est fourni, car souvent il n'existe pas de vrai moyen de contrôle autour de ces programmes.

#### **Boîte 2: L'assistance à la réintégration fait partie du projet instrument européen pour la réintégration**

L'assistance à la réintégration est accordée sous forme de prestations en nature. Montant maximum par personne :

- Les migrants de retour volontairement :
  - (jusqu'à) 1 250 EUR ou
  - (jusqu'à) 2 000 EUR ou pour ouvrir une entreprise
- Les personnes qui ont été expulsées : (jusqu'à) 750 EUR
- Les migrants de retour volontairement en famille :
  - L'époux/se (jusqu'à) 1.250 EUR
  - Montant supplémentaire par enfant mineur (jusqu'à) 500 EUR

Bien qu'aucun de nos interviewés n'aient participé à un programme d'aide au retour volontaire, il existe un certain nombre de dispositifs de ce type. 29 projets de réintégration ont été mis en place en 2011 pour les ressortissants marocains souhaitant rentrer volontairement d'Europe (principalement de Belgique, d'Italie et de Suisse), le but la plupart du temps étant d'aider les migrants de retour à créer leur entreprise (OIM 2011). Cependant, l'entrepreneuriat n'est pas chose facile. La perspicacité dans les affaires, la connaissance du marché et un montant important de capital sont des éléments essentiels. Le taux d'échec est élevé. En ce moment, les programmes d'aide au retour volontaire offrent un soutien pour la création d'entreprise, c'est une manière d'aider les migrants de retour à atteindre une indépendance financière mais étant donné le risque élevé inhérent à l'entrepreneuriat, les résultats sont mitigés. Les évaluations faites du soutien aux start-up ont révélé des cas dans lesquels les migrants n'auraient pas pris la même décision s'ils avaient connu le taux de probabilité d'échec de leur entreprise (Vranken 2010). Selon notre point de vue, le soutien pour la création d'entreprise devrait être donné en différé afin de permettre aux prestataires de programmes d'aide au retour volontaire de suivre les progrès effectués et d'intervenir si nécessaire.

Notre étude a également montré que les migrants de retour, en particulier ceux qui ont été expulsés de force, ne font pas seulement face à des contraintes financières immédiates, mais aussi à des difficultés sociales, psychologiques et économiques en continu. Les programmes d'aide au retour volontaire peuvent fonctionner sous forme de collaboration avec les ONG locales, afin d'aider les migrants de retour à se constituer à nouveau un réseau communautaire. Ces ONG locales peuvent aider les migrants de retour qui continuent à avoir des difficultés après le versement initial d'une aide financière, et aider à répondre à leurs besoins courants, y compris leur besoin d'assistance émotionnelle et psychologique, d'une autre manière par rapport à l'OIM.

Comme dans le cas des retours forcés, un meilleur contrôle et une évaluation du soutien à la réintégration sont nécessaires pour juger de l'efficacité des différentes stratégies d'aide aux migrants de retour, afin qu'ils restent autonomes.

## 4. LA RÉPONSE POLITIQUE MAROCAINE

### 4.1 Empêcher la migration irrégulière

Au Maroc, quatre événements ont contribué à l'émergence de nouvelles politiques pour empêcher la migration clandestine vers l'Europe : (a) les entrées du territoire en grand nombre par des migrants irréguliers arrivés par bateau au sud de l'Espagne à la fin des années 1990 d'abord, puis sur les îles Canaries au milieu des années 2000, (b) les demandes de l'UE de diminuer le nombre de passages aux frontières irréguliers, (c) les attaques terroristes à Casablanca en mai 2003 et (d) les migrants débarquant dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla en 2005.

En réponse à ces événements, les agences de sécurité marocaines ont été restructurées, notamment en créant une direction de la migration et surveillance aux frontières, une agence affiliée au ministère de l'intérieur. Ces changements ont été spécifiquement mis en place pour combattre les flux migratoires irréguliers, en particulier les sorties clandestines du territoire marocain par la mer. La consolidation du contrôle aux frontières a entraîné des changements conséquents la diminution de nombres de migrants irréguliers (marocains et subsahariens) qui tentent d'entrer en Europe (voir tableau 3). La diminution du nombre de migrants irréguliers (marocains et subsahariens) depuis 2003 est une conséquence de deux facteurs principaux. D'abord, le projet de loi de 2003 sur le contrôle aux frontières décrit plus en détails ci-dessous; deuxièmement, les incidents à Ceuta et Melilla en 2005 au cours desquels des milliers de migrants subsahariens se sont jetés sur les barrières en barbelés de 3 mètres de hauteur séparant les enclaves espagnoles du Maroc. Des coups de feu auraient été tirés par des gardes frontières entraînant six morts à la frontière avec Melilla, de plus cinq migrants ont été tués en essayant d'entrer à Ceuta.

**Tableau 3**  
Nombre d'arrestations  
de migrants irréguliers  
(marocains et étrangers)

| Année     | 2000   | 2001   | 2002   | 2003   | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Marocains | 9 850  | 13 002 | 16 100 | 12 400 | 9353   | 7 914  | 7 091  | 6 619  |
| Étrangers | 15 056 | 13 100 | 15 363 | 23 851 | 17 252 | 21 140 | 9 469  | 6 954  |
| Total     | 24 409 | 26 427 | 31 397 | 36 344 | 26 605 | 28 580 | 16 560 | 12 977 |

Source: Ministère de l'Intérieur marocain, direction des migrations et surveillance aux frontières

Le projet de loi 2003 (connu sous le nom de loi 02-03) sur « l'émigration et l'immigration illégales au Maroc » a été adopté unanimement par le parlement marocain à la suite des attaques terroristes à Casablanca le 16 mai de la même année. Cette loi a représenté un moment stratégique dans la gestion des mouvements migratoires, en particulier la migration clandestine.

Le projet de loi prévoit des amendes allant de 3 000 à 10 000 DH (250€ à 900€) et/ou une peine d'emprisonnement de un à six mois pour toute personne qui quitte le Maroc clandestinement et franchit ses frontières terrestres, maritimes ou aériennes. Bien que la loi ne fasse pas explicitement référence au traitement des migrants irréguliers de retour, le caractère pénal des départs irréguliers se répercute indirectement les retours. La loi 02-03 ne comprend pas de clause d'exclusion concernant le traitement de mineurs non accompagnés, cela signifie qu'ils sont sujet aux mêmes sanctions.

Comme susmentionné, les interviewés dans notre étude ayant été expulsés d'Europe ont généralement également subi une courte détention (généralement un ou deux jours) et des interrogatoires de la part des autorités marocaines lors de leur retour.

## 4.2 Le soutien au retour

Au cours des dix dernières années, le Maroc est devenu dépendant des transferts envoyés par les migrants. Selon les données de la Banque mondiale, le montant des transferts est passé de près de 132 milliards de dollars en 2000 à plus de 500 milliards en 2011. Ces transferts ont donc triplé sur dix ans. Pour le Maroc, il est donc bien plus intéressant que ses ressortissants soient régularisés et intégrés à l'étranger, par rapport à l'éventualité d'un retour permanent (Lahlou 2006).

Ainsi le gouvernement marocain, se reposant sur ces transferts et connaissant le coût associé aux programmes de retour volontaires, a au cours des vingt dernières années mis la priorité sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrants, plutôt que sur leur retour permanent. Rabat a déclaré que les Marocains devraient avoir le droit de travailler et de vivre à l'étranger si cela peut aider leur famille au Maroc et si leurs familles devaient les rejoindre à l'étranger, ils devraient avoir le droit d'investir au Maroc sans prendre le risque de compromettre leur statut légal dans leur pays d'origine.

L'idée sous-jacente est que la majorité des migrants irréguliers de retour sont peu qualifiés, et en conséquence apporteraient peu à leur pays d'origine. Cependant, au bout d'un séjour en Europe de neuf ans, les personnes interviewées dans notre étude ont toutes réussi à développer des compétences supplémentaires par rapport au moment où elles sont parties. Le fait qu'ils puissent faire des versements régulièrement à leurs familles au Maroc signifie que leur emploi leur permettait de le faire, ils n'étaient donc aucunement différents d'autres migrants marocains dans la légalité. Ce dernier avantage, d'un « statut élevé de migrant » au Maroc leur donne un accès facilité à des emprunts et une aide égale du gouvernement en financement pour monter une entreprise.

Cependant, la crise économique mondiale de 2008/2009 a poussé le gouvernement marocain à agir sur la question des retours forcés d'Europe. Les priorités du ministère en charge des migrations ont commencé à changer, se centrant au départ exclusivement sur la relation avec les migrants à l'étranger afin qu'ils contribuent au développement du Maroc (i.e. en encourageant les versements ou l'amélioration des compétences). Le soutien au retour durable des migrants irréguliers a maintenant de plus en plus d'importance. La réintégration, celle des enfants tout particulièrement, est d'actualité mais des efforts sont particulièrement requis pour adapter le processus de retour en soi. Cette question est cruciale car certains migrants irréguliers empruntent des routes risquées pour revenir au Maroc, c'est une option préférable pour eux par rapport à la détention et l'expulsion d'Europe, et être traité comme un criminel en Europe.

Cependant, à part les mesures susmentionnées centrées sur la sécurité, jusque là aucune réponse politique explicite n'a abordé le sujet du retour des migrants irréguliers marocains. Par le passé, un certain nombre de réponses politiques ont cependant visé à encourager les émigrants marocains légaux à garder des liens avec le Maroc, en leur fournissant un soutien administratif spécifique les aidant à investir dans leur pays d'origine. Au cours des dernières décennies, les migrants marocains légaux ont également bénéficié d'un soutien particulier pour leur retour pour les vacances annuelles l'été. L'opération Transit, connue aussi sous le nom d'opération Marhaba (« bienvenue » en Arabe) a comme objectif de permettre que le voyage annuel des vacances estivales de plus de trois millions de marocains se passe autant que possible dans de bonnes conditions. Le gouvernement a aussi développé des politiques publiques qui encouragent en particulier le retour des compétences comme FINCOME et plus récemment l'initiative Maghribcom. Cette dernière est sous forme de plateforme Web ciblant de façon prioritaire la communauté

marocaine expatriée qualifiée. Il s'agit notamment de rassembler sur la même plateforme les informations relatives aux plans et programmes nationaux en oeuvre au Maroc, aux opportunités d'affaires et d'investissements, au programme de mobilisation de compétences mis en oeuvre par le ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger (MCMRE) en partenariat avec les différents acteurs nationaux, les pays d'accueil et les réseaux de compétences.

### 4.3 Soutien à la réintégration

Le nombre croissant régulièrement de marocains retournant au Maroc pour toujours à cause de la crise économique en Europe ajouté au nombre croissant de migrants irréguliers expulsés vers le Maroc exerce une pression sur le gouvernement qui devra agir sur la question de la réintégration. Bien que les plans en soient à leurs débuts, l'OIM a été en consultations avec le gouvernement afin de créer une cellule au sein du ministère pour soutenir la réintégration sociale et économique des migrants, ainsi que l'intégration des enfants dans le système scolaire.

**Pour faire face au problème, nous avons créé une structure dans le ministère, nommée « Aide et soutien pour la réintégration des Marocains. » En même temps, nous développons une stratégie, avec l'aide de l'OIM. Cette stratégie est basée sur trois piliers principaux : le soutien pour l'intégration sociale pour les personnes, les enfants en particulier qui ont vécu à l'étranger et font face à des problèmes d'ordre culturel et social de retour au Maroc ; [soutien pour] l'intégration économique ; et le troisième pilier est [le soutien pour] l'intégration scolaire des enfants. Pour les enfants qui rentrent de France, ce n'est pas vraiment un problème, mais cela en devient un pour les enfants qui reviennent d'Italie ou d'Espagne. Les enfants font face à des problèmes sérieux d'intégration dans le système scolaire nationale marocain.**

Partie prenante marocaine

En Mars 2013, le ministère responsable des marocains de l'étranger a publié en collaboration avec l'OIM un appel d'offres afin d'obtenir du soutien et développer une stratégie de réintégration pour les migrants de retour. Bien qu'il ne fasse pas référence directement aux migrants irréguliers, l'appel semble inclure ce groupe. Cette nouvelle stratégie est développée en réponse à la crise économique et financière en Europe et aux événements du printemps arabe qui ont eu un impact sur la communauté marocaine. Le ministère a identifié l'urgence de développer une stratégie complète pour le retour et la réintégration apportant un soutien aux migrants marocains qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité extrême et dont le nombre total n'est pas connu. Cette nouvelle stratégie pour la réintégration des migrants de retour a deux objectifs principaux : le développement et la mise en place d'une stratégie pour la réintégration économique des migrants de retour et le développement et la mise en place d'une stratégie de réintégration sociale et scolaire.

Le ministère craint les tensions susceptibles d'apparaître dans la communauté entre les migrants et les non-migrants.

**Dans le cadre de cette stratégie, nous allons voir si nous pouvons créer des partenariats avec d'autres institutions, par exemple pour l'intégration économique, s'il serait possible d'obtenir une garantie de**



**l'État pour le microcrédit disponible pour la réintégration. Cependant nous ne voulons pas créer de privilège pour les Marocains résidant à l'étranger par rapport aux Marocains vivant au Maroc. Nous avons déjà une structure pour les Marocains vivant à l'étranger qui souhaiterait investir plus d'un million de dirhams au Maroc : l'État subventionne 10%, sous certaines conditions. Le ministre des finances a alors décidé de ne pas la mettre en place à cause de son caractère discriminatoire. Nous avons dû expliquer que ce n'était pas discriminatoire. Voici le type de défi auquel nous faisons face.**

Partie prenante marocaine

Le bon fonctionnement des programmes d'aide au retour et à la réintégration dépend énormément du rôle que jouent les partenaires marocains en collaboration avec l'OIM et d'autres prestataires de programmes d'aide au retour volontaire européen. Bien qu'il soit essentiel de fournir des offres financières et du soutien avant et après l'arrivée, il est tout aussi important que les migrants de retour reçoivent une aide prolongée au sein de leur communauté locale. Le dispositif de soutien à la réintégration pour les migrants irréguliers de retour est difficile à appliquer à cause du manque d'organisations de société civiles fournissant ce type d'assistance. OIM au Maroc a essayé d'effectuer une cartographie des ces organisations afin d'assurer la continuité dans le soutien aux bénéficiaires du programme d'aide au retour et à la réintégration, mais uniquement un petit nombre d'organisation pouvant assurer une certaine assistance a été trouvé.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'approche actuelle du retour des migrants irréguliers de l'Europe vers le Maroc se caractérise par le fait qu'aucune des deux parties ne veut en endosser la responsabilité. La politique actuelle, tant dans les pays européens qu'au Maroc, est coûteuse, inefficace et dommageable pour les personnes retournant au pays. Alors que les expulsions de force demeurent la réponse la plus fréquente apportée par les institutions européennes à la migration irrégulière, celles-ci ne permettent pas d'empêcher les migrants de revenir à long terme. Se dévoile ainsi très clairement la nécessité de développer une nouvelle politique concernant la migration illégale qui préserverait davantage les intérêts, tant des pays européens que du Maroc et des migrants eux-mêmes.

### 5.1 Les taux croissants de retours volontaires

Les résultats de notre recherche montrent que la nature et l'expérience du retour sont importantes pour comprendre le succès ou l'échec futur de la réintégration. Cette recherche montre que dans de nombreux cas, avec une assistance adéquate suivie de bout en bout, les migrants irréguliers seraient volontaires pour quitter l'Europe et se réinstaller au Maroc d'une manière qui soit positive pour eux comme pour leur communauté. La relation existante entre un retour forcé, une mauvaise réintégration et la probabilité accrue d'une migration irrégulière future doit être reconnue par toutes les parties prenantes.

Bien qu'aucun de nos interviewés n'aient bénéficié d'un programme d'aide au retour volontaire, l'expérience suggère que des programmes encourageant les migrants à rentrer volontairement sont moins coûteux, causent moins de dommages et obtiennent de meilleurs résultats que les retours forcés. Notre étude montre que l'aide pour le retour n'est pas proposée partout en Europe, et même là où elle est disponible les migrants ont tendance à ne pas connaître son existence.

Les politiques sur les retours sont plus coûteuses lorsque leur but est de réintégrer les migrants à l'étranger, car une réintégration réussie requiert une assistance systématique pour après le retour. Cependant, nous pensons que les preuves sont convaincantes. Un investissement dans les programmes d'aide au retour et à la réintégration pourrait réduire les coûts engendrés ailleurs (par exemple en diminuant le nombre d'expulsions forcées et chères) et améliorer les résultats.

1. La moitié des fonds attribués à chaque pays par le Fonds Européen pour le Retour doit être dédiée exclusivement au financement des programmes d'aide au retour volontaire. Ceci doit être un fonds de financement attribué selon un principe d'obligation d'utilisation et de résultat.
2. Les gouvernements européens doivent collaborer pour harmoniser les programmes d'aide au retour et à la réintégration dans toute l'Europe et élargir leurs conditions d'attribution : ces programmes devraient être ouverts à tous les migrants irréguliers.
3. Les programmes d'aide au retour volontaire doivent inclure des associations locales ayant de bons liens avec certaines communautés à fortes populations de migrants irréguliers. Ces associations devraient fournir des formations et produire des documents d'information à distribuer dans les espaces publics, tels que les cafés Internet et les centres d'aide aux indigents.
4. Les ambassades du Maroc en Europe ainsi que les associations doivent promouvoir les mesures d'aides au retour volontaire au sein de la communauté de Marocains de l'étranger.

## 5.2 Créer des politiques efficaces pour le retour et la réintégration afin de supprimer les obstacles au retour

Notre recherche, ainsi qu'une vaste série d'autres recherches, démontre que les migrants peuvent être encouragés à retourner au pays de manière volontaire s'ils reçoivent l'assistance nécessaire pour répondre à leurs besoins et apaiser leurs craintes. Les personnes interviewées composant notre échantillon ont exprimé des inquiétudes concernant l'expérience du retour lui-même : par exemple, certains craignaient d'être emprisonnés à leur arrivée et de voir leurs biens confisqués. D'autres freins importants au retour concernaient leur réintégration. De nombreuses personnes interviewées ne voulaient pas rentrer au pays sans rien rapporter justifiant leur temps passé à l'étranger. Certains craignaient de rentrer pauvres dans leur milieu d'origine et de ne pas pouvoir s'offrir un logement ni des services essentiels. Pour encourager le développement des retours volontaires, les gouvernements européens vont devoir concevoir des programmes plus attrayants pour les migrants et le Maroc va devoir abandonner son approche sécuritaire de la migration illégale qui pénalise les personnes rentrant au pays.

La réintégration est une étape essentielle pour parvenir à un retour durable. Il est particulièrement important de s'attaquer aux facteurs qui conduisent les migrants à quitter le Maroc, afin d'empêcher de futures migrations illégales. La formation et l'accès à une source de revenus régulière sont essentielles pour garantir la faculté des personnes à assurer leurs propres besoins de manière indépendante, mais l'aide à la réintégration doit également refléter l'importance de la réintégration sociale : des structures d'aide sociale solides sont essentielles pour une réintégration réussie et offrent une sécurité supplémentaire, doublant celle offerte par le travail. Les politiques concernant le retour au pays et l'aide à la réintégration doivent chercher à renforcer ces réseaux sociaux au même titre que la capacité des migrants à prendre part au marché du travail. Les instances décisionnelles doivent également reconnaître l'importance du fait d'assurer que les personnes rentrant au pays soient préparées mentalement au défi que représente le fait de refaire leur vie au Maroc.

Un capital important a été investi dans le développement et le fonctionnement des programmes d'aide au retour volontaire en Europe par la Commission Européenne et les états membres individuels. Cependant, nous en savons peu sur le véritable encouragement à rentrer durablement et à réintégrer. Un meilleur contrôle de la réintégration doit être mis en place afin d'évaluer l'impact réel de l'aide, et pour déterminer ce qui doit être fait afin que la réintégration soit réussie. Afin de développer une politique efficace dans ce domaine, le contrôle et l'évaluation des programmes d'aide au retour volontaire doivent devenir une priorité immédiate et bénéficier d'un financement approprié.

1. Le Maroc doit réviser la législation 02-03 pour dépénaliser les migrants ayant quitté le pays de manière irrégulière et retournant de manière volontaire. Il est particulièrement important de réviser aussi la loi 02-03 à l'égard des mineurs non-accompagnés pour dépénaliser ces enfants et inscrire des mesures de protection et de suivi, conformément à la Convention internationale relative aux droits des enfants de 1989.
2. Le Maroc doit assurer le retour des migrants irréguliers dans le respect de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille qu'il a ratifié.
3. Organiser, les retours volontaires à travers les mécanismes de rapatriement, réintégration, réhabilitation en collaboration avec les ONG marocaines.
4. S'assurer que les accords bilatéraux de réadmission sont transparents en permettant un suivi indépendant de leur mise en œuvre.

Tous les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration doivent inclure trois éléments de base : une assistance avant le départ (par exemple, une recherche de la famille sur demande), une assistance de base après l'arrivée (par exemple une prise en charge à l'aéroport, un transport jusqu'à la destination finale, un hébergement d'urgence), une aide à la formation professionnelle/à l'éducation, à l'accès au marché du travail ou une aide à la création d'entreprise.

### 5.3 L'évaluation des programmes d'aide au retour volontaire et leur suivi doivent devenir une priorité et bénéficier d'un financement approprié.

De même, le Maroc doit reconnaître que ses citoyens vont être renvoyés de pays européens si leur statut d'immigrant irréguliers est découvert, et que le retour de ces citoyens peut avoir des conséquences pour le Maroc. Le gouvernement marocain devrait être plus actif dans ce domaine et endosser un rôle plus important en contrôlant le retour des migrants irréguliers de l'UE vers le Maroc.

Les offres de réintégration doivent être soutenues par les acteurs locaux qui peuvent aider les personnes rentrant au pays qui continuent à avoir des difficultés au-delà du versement initial d'une aide financière et qui peuvent les aider à répondre à leurs besoins courants, y compris leurs besoins d'assistance émotionnelle et psychologique. En augmentant la capacité des communautés locales à faire face au phénomène du retour au pays, le gouvernement marocain peut également résoudre certains des facteurs qui incitent à la migration illégale au départ.

1. Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger doit revoir son programme politique actuel concernant le retour et la réintégration des membres de la communauté marocaine de l'étranger pour y inclure les migrants irréguliers. Plusieurs migrants sont tombés dans l'irrégularité suite à la crise en Espagne.
2. Le Maroc doit investir dans des programmes de réintégration qui impliquent les acteurs locaux de manière plus active. Par exemple, par la création de réseaux/de liens entre l'OIM et l'ANAPEC (Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences)
3. Les principaux organismes de la société civile, dans chaque région, doivent encourager la réintégration sociale et empêcher l'isolement des personnes rentrant au pays en développant un réseau d'appui de migrants irréguliers rentrés au pays. Lorsque cela est possible, d'anciens migrants rentrés au pays et qui ont réussi leur réintégration peuvent être impliqués dans l'assistance aux nouveaux rentrants au moment où ils entament leur nouvelle vie au Maroc.
4. Le financement européen des programmes de réintégration doit être conditionné à l'implication de la société civile au Maroc.

Enfin, il est important de se rappeler que même les offres d'aide au retour et à la réintégration les plus généreuses ne permettront pas toujours d'aider les migrants de retour à surmonter les problèmes systémiques tels que la rareté des emplois dans leur région, les limites du marché pour y lancer une entreprise, ou les coûts trop élevés des frais de scolarité au lycée pour y envoyer leurs enfants. Il est important que les politiques développées conjointement par le Maroc et l'Europe pour réintégrer les migrants aillent au-delà du soutien aux migrants individuels ou aux organisations individuelles de la société civile. Pour arriver à produire des changements à long-terme en matière de migration, celle-ci doit être considérée comme une question transversale. En effet, d'autres domaines comme l'accès à l'enseignement et les opportunités de formation pour les jeunes doivent être inclus dans le débat.

## BIBLIOGRAPHIE

- Amnesty International (2006) *Spain and Morocco: failure to protect the rights of migrants – Ceuta and Melilla – One year on*, Amnesty International Publications. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4565d7264.html>
- Black R, Collyer M and Somerville W (2011) *Pay-to-Go Schemes and Other Non-coercive Return Programs: Is Scale Possible?*, Washington, DC: Migration Policy Institute
- Bladi.net (2011) 'Cinq millions de Marocains vivent à l'étranger'. <http://www.bladi.net/marocains-vivant-etranger.html>
- Carlier M, de Donato M and Pavlou M (2010) *The Reception and Care of Unaccompanied Minors in Eight Countries of the European Union*, France terre d'asile; Consiglio Italiano per i Rifugiati; Institute for Rights, Equality and Diversity. <http://www.i-red.eu/resources/publications-files/ftda-i-red-cir-minors10-2010.pdf>
- Cherti M and Szilard M (2013) *Returning irregular migrants: How effective is the EU's response?*, London: IPPR. <http://www.ippr.org/publication/55/10371/returningirregular-migrants-how-effective-is-the-eus-response>
- de Haas H (2005) 'Morocco: From Emigration Country to Africa's Migration Passage to Europe', Migration Information Source website, Migration Policy Institute. <http://www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=339>
- de Haas H (2007) "The Myth of Invasion. Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union". Research report for the International Migration Institute, University of Oxford. <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20-%20Hein%20de%20Haas.pdf>
- de Haas H, Fokkema T and Fihri M F (2009) *Return migration as failure or success? The determinants of return migration intentions among Moroccan migrants in Europe*, Oxford: International Migration Institute
- Development Research Centre (2009) *Assisted Voluntary Return (AVR): an Opportunity for Development?* [http://www.migrationdrc.org/publications/briefing\\_papers/BP20.pdf](http://www.migrationdrc.org/publications/briefing_papers/BP20.pdf)
- Düvell F and Jordan B (2003) *Migration: Boundaries of Equality and Justice*, Cambridge: Polity
- European Council on Refugees and Exile [ECRE] (2011) 'Returns'. <http://www.ecre.org/topics/areas-of-work/returns.html>
- European Migration Network [EMN] (2009) *Policies on Reception, Return and Integration Arrangements for Unaccompanied Foreign Minors: Spain*, Brussels: European Migration Network
- European Migration Network [EMN] (2011) *Programmes and Strategies in the EU Member States fostering Assisted Return to and Reintegration in Third Countries*, Brussels: European Migration Network. [http://rem.sef.pt/PagesPT/DocsPT/EstudosSinteseEuropeus/programmes\\_strategies\\_assisted\\_return\\_reintegration.pdf](http://rem.sef.pt/PagesPT/DocsPT/EstudosSinteseEuropeus/programmes_strategies_assisted_return_reintegration.pdf)
- European Parliament (2008) 'Parliament adopts directive on return of illegal immigrants', 18 June 2008. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=IM-PRESS&reference=20080613BR131573&secondRef=ITEM-015-EN&format=XML&language=EN>
- Eurostat (2012) *Return statistics, European Commission*. [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Asylum\\_statistics#Further\\_Eurostat\\_information](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Asylum_statistics#Further_Eurostat_information)
- Finch T and Cherti M (2011) *No Easy Options: Irregular migrants in the UK*, London: IPPR. <http://www.ippr.org/publication/55/1837/no-easy-options-irregularimmigration-in-the-uk>
- Frontex (2010) *Unaccompanied Minors in the Migration Process*, Warsaw: Frontex. [http://www.frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk\\_Analysis/Unaccompanied\\_Minors\\_in\\_Migration\\_Process.pdf](http://www.frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Unaccompanied_Minors_in_Migration_Process.pdf)
- Frontex (2012) *Annual Risk Analysis 2012*, Warsaw: Frontex
- German Marshall Fund of the United States (2011) *Transatlantic Trends: Immigration 2011*, Washington, DC: German Marshall Fund of the United States

- Gordon I, Scanlon K, Travers T and Whitehead C (2009) *Economic impact on London and the UK of an earned regularisation of irregular migrants in the UK*, London: Greater London Authority. [http://legacy.london.gov.uk/mayor/economic\\_unit/docs/irregularmigrants-report.pdf](http://legacy.london.gov.uk/mayor/economic_unit/docs/irregularmigrants-report.pdf)
- Human Rights Watch (2008) *Returns at Any Cost: Spain's Push to Repatriate Unaccompanied Children in the Absence of Safeguards*. <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/spain1008.pdf>
- The Immigration Law Practitioners' Association [ILPA] (2012) 'Briefing: House of Commons 4 July 2012 Debate: The Work of the UK Border Agency', London: Immigration Lawyers Practitioners' Association. <http://www.ilpa.org.uk/data/resources/14954/12-07-04-ILPA-for-HC-debate-Work-of-UK-Border-Agency.pdf>
- International Organization for Migration [IOM] (2004) *Return Migration: Policies and Practices in Europe*, Geneva. [http://www.ch.iom.int/fileadmin/media/pdf/publikationen/return\\_migration.pdf](http://www.ch.iom.int/fileadmin/media/pdf/publikationen/return_migration.pdf)
- International Organization for Migration (2011) *Assisted Voluntary Return and Reintegration*, Annual report of activities [http://publications.iom.int/bookstore/free/AVRRreport2011FINAL\\_25Aug12.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/AVRRreport2011FINAL_25Aug12.pdf)
- Lahlou M (2006) *Migration de retour au Maroc: une approche socio-économique et institutionnelle*, MIREM Project, Migration de Retour au Maghreb [http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/21519/MIREM\\_Lahlou.pdf?sequence=1](http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/21519/MIREM_Lahlou.pdf?sequence=1)
- Lahlou M (2008) *De la « directive retour » au « pacte sur l'immigration », la forteresse Europe se construit face au Sud*. <http://www.reseau-terra.eu/article834.html>
- Matrix Insight Ltd (2011) *Comparative Study on Best Practices in the Field of Forced Return Monitoring: Final Report*
- Mghari M (2006) *Profils démographiques et socio-économique des migrants de retour au Maroc*, 2006, in CERED, « La Réinsertion des Migrants de Retour au Maroc »
- MIREM Project (2012) *First Meeting: Fostering a constructive dialogue on return, reintegration and development*, Florence, 23–24 November 2007
- Robert Schuman Centre for Advanced Studies (2012) *Statistics on Moroccan Migration*. <http://rsc.eui.eu/RDP/research/analyses/statistics>
- Sadiqi F (2004) *Migration-Related Institutions and Policies in Morocco*, Florence: European University Institute, RSCAS. [http://www.carim.org/Publications/CARIM-AS04\\_05-Sadiqi.pdf](http://www.carim.org/Publications/CARIM-AS04_05-Sadiqi.pdf)
- Thiel D and Gillian K (2010) 'Factors affecting Participation in voluntary return programmes and successful reintegration: a review of the evidence' (Research Report 29), London: Home Office
- Toms H and Thorpe K (2012) *Practical Measures for Reducing Irregular Migration*, London: Home Office
- Vranken J (2010) *European Cooperation on the Sustainable Return and Reintegration of Asylum Seekers*, Netherlands: HIT Foundation
- Yabiladi (2013) *Maroc : Le ministère des MRE prépare une nouvelle (?) stratégie nationale*. [http://www.yabiladi.com/articles/details/17412/41414/344608/maroc-ministere-prepare-nouvelle-strategie.html?utm\\_source=newsletter\\_actu&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=newsletter\\_actus\\_html](http://www.yabiladi.com/articles/details/17412/41414/344608/maroc-ministere-prepare-nouvelle-strategie.html?utm_source=newsletter_actu&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter_actus_html)